



**OBSERVATOIRE
DE LA RÉMUNÉRATION
AGRICOLE ÉQUITABLE**

MAX HAVELAAR

NOURRIR À DÉCOUVERT

Décrypter les écarts pour construire
un revenu agricole juste

Avril 2026

Photo © Freepik

SOMMAIRE

<u>Enseignements principaux</u>	<u>2</u>
<u>Le revenu agricole : un enjeu de justice économique</u>	<u>3</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Un champ d'analyse fragmenté 3 • Niveaux de vie et revenus agricoles : quelle distinction ? 4 • Revenu courant et constitution d'un patrimoine : deux composantes des ressources des agriculteurs 4 	
<u>Méthodologie et périmètre de l'analyse</u>	<u>6</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs retenus, définition et sources 7 	
<u>D'un minimum économique à la durabilité de l'agriculture : les ambitions pour le revenu agricole</u>	<u>9</u>
<u>Appréhender la situation budgétaire des ménages agricoles : étude des niveaux de vie</u>	<u>11</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs vivent en moyenne avec le même niveau de vie que le reste de la population française mais les inégalités entre agriculteurs sont plus fortes 11 • La diversification des ressources : un amortisseur économique d'autant plus significatif que les ménages sont modestes. 12 	
<u>L'activité agricole est-elle rémunératrice ? Étude du résultat courant par agriculteur</u>	<u>14</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Le revenu agricole est inférieur au SMIC pour 43% des agriculteurs et agricultrices 14 • Des revenus agricoles majoritairement inférieurs au salaire médian du secteur privé 16 • Étude des inégalités : une tendance à l'accroissement depuis 2021. 17 • Une exposition plus forte à la précarité parmi les agriculteurs gérant de petites exploitations, comprenant peu d'actifs et situées en zone défavorisée. 19 • La précarité des revenus : un phénomène qui concerne toutes les filières bien que certaines soient plus exposées 21 • De fortes inégalités entre les agriculteurs d'une même filière, l'exemple des céréales-oléoprotéagineux et de l'élevage laitier 22 • Aucun territoire n'est épargné par la présence de faibles revenus agricoles 24 • Suivi de cohorte : l'existence d'une trappe à pauvreté 25 	
<u>4,7 milliards d'euros par an pour assurer l'équivalent d'un SMIC minimum pour tous en 2023 et 2024</u>	<u>28</u>
<u>Prix, volumes produits et commerce international : quelles corrélations avec les revenus agricoles ?</u>	<u>31</u>
<u>Définir et contrôler l'application d'un prix rémunérateur : le rôle de Max Havelaar France</u>	<u>34</u>
<u>Bibliographie et sources utilisées</u>	<u>35</u>
<u>Annexes</u>	<u>36</u>

Enseignements principaux

Cette première publication de l'Observatoire de la Rémunération Agricole Équitable de Max Havelaar France propose un état des lieux des revenus agricoles en analysant des concepts clés et des données publiques disponibles. Sans se substituer aux travaux scientifiques existants, elle s'appuie sur les données publiques pour analyser ces revenus, avec une attention particulière pour les mettre en perspective, entre eux, d'une année sur l'autre, et lorsque cela est possible avec des seuils de référence hors du secteur agricole. En comparant notamment les revenus issus de l'activité agricole au SMIC, cette publication vise à questionner l'insécurité des revenus dans le secteur agricole ainsi que le financement nécessaire pour garantir à tous les agriculteurs un revenu au moins équivalent à celui du SMIC. Les principales conclusions que nous proposons de retenir sont :

1. Le revenu courant issu de l'activité agricole ne doit ni être confondu avec le niveau de vie des ménages agricoles, ni avec la constitution d'un patrimoine professionnel. Il doit être analysé pour évaluer si l'activité agricole en elle-même est rémunératrice.
2. Plusieurs ambitions coexistent derrière l'objectif d'un « revenu juste » : sortir de la pauvreté, assurer un niveau de vie décent, ou garantir un revenu d'intérêt général, attractif et qui encourage le renouvellement des générations et soutient la transition écologique. Si des repères existent pour les deux premiers, aucune référence académique n'existe encore sur le niveau de revenu d'intérêt pour les agriculteurs et agricultrices.
3. Le niveau de vie médian des ménages agricoles est proche de celui de la population générale mais les inégalités sont plus marquées entre agriculteurs. La diversification des ressources au niveau des ménages agricoles joue le rôle d'amortisseur économique, plus particulièrement pour les ménages les plus modestes.
4. Chaque année, le revenu agricole est inférieur au SMIC pour 43% des agriculteurs (en moyenne sur les 10 dernières années). Pour une majorité d'agriculteurs, il se situe également sous le salaire médian du secteur privé
5. Les agriculteurs travaillant sur des petites exploitations, sur des structures avec peu d'actifs ou situées en zones défavorisées sont plus susceptibles que les autres de ne pas atteindre l'équivalent d'un SMIC via leur activité agricole.
6. Dans toutes les filières comme dans toutes les régions, on observe en moyenne sur dix ans que plus d'un tiers des agriculteurs dégagent un revenu agricole inférieur au SMIC. Ces proportions varient toutefois selon les années, les territoires et les spécialisations, avec des inégalités importantes au sein même des filières.
7. Lors des années favorables les inégalités de revenus se creusent. Même si l'ensemble des niveaux progressent, les écarts entre les meilleurs revenus et les plus faibles augmentent.
8. Les situations de faibles revenus sont durables et forment une trappe à pauvreté : parmi les agriculteurs sous le SMIC il y a 10 ans, plus de la moitié (56%) y sont resté la majorité du temps les années suivantes.
9. Sur les deux dernières années, 4,7 milliards d'euros par an auraient été nécessaires pour porter tous les agriculteurs au niveau du SMIC, un besoin en forte hausse récente sous l'effet conjoint d'une hausse du nombre d'agriculteurs sous ce seuil et d'une accentuation des écarts.
10. Enfin, les analyses suggèrent qu'à l'échelle nationale le prix payé aux agriculteurs est le principal facteur corrélé à leur revenu, davantage que les volumes produits, exportés ou importés.

Le revenu agricole : un enjeu de justice économique

Depuis plus de quinze ans, les crises agricoles se succèdent en France, avec en toile de fond un sujet récurrent : les revenus souvent trop faibles des agriculteurs. De la crise laitière de 2009, marquée par une chute brutale des prix à celle de 2015 consécutive à la fin des quotas, en passant par la crise de 2016 qui combine effondrement des prix du lait et de la viande et des mauvaises récoltes historiques, les mêmes fragilités économiques resurgissent. La guerre des prix dans la grande distribution, qui a conduit aux États généraux de l'alimentation en 2018, illustre également cette tension structurelle autour du partage de la valeur. Plus récemment, la crise du bio, les mobilisations agricoles de 2024 et 2025 autour des normes, des taxes, des revenus, de la signature du Mercosur, ou encore les perspectives liées à la dégradation progressive de la balance commerciale agroalimentaire témoignent de la persistance de ces déséquilibres, voire de leur aggravation.

Dans ce contexte, le revenu agricole est un point de tension central, à la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La question de son niveau ne peut pas être résolue sans définir ce qu'il doit permettre : vivre dignement, investir, engager les transitions environnementales, ou encore être suffisamment élevé pour attirer une nouvelle génération. Autrement dit, la notion du « revenu juste » recouvre plusieurs ambitions distinctes qui doivent faire partie du débat agricole, en étant correctement définies et contextualisées. Or, les différents acteurs du débat, agriculteurs, organisations professionnelles, pouvoirs publics ou société civile, ne leur rattachent pas les mêmes enjeux et ne les situent donc pas toujours aux mêmes niveaux. Ces différentes approches ne traduisent pas nécessairement des désaccords de fond, mais l'absence de clarification explicite brouille le débat public.

Or, l'évaluation des résultats actuels des agriculteurs devrait être une boussole pour orienter l'action publique, objectiver les résultats des entreprises à l'aval des chaînes alimentaires et guider les transformations des filières agricoles. C'est précisément à cet objectif que répond notre diagnostic. Avant de définir ce que les agriculteurs « devraient » gagner, il est indispensable de comprendre ce qu'ils perçoivent réellement. Cette première publication propose ainsi un éclairage sur les niveaux récents des revenus agricoles, afin de mettre en regard les réalités économiques et les attentes qui leur sont associées.

Un champ d'analyse fragmenté

Les connaissances disponibles sur les revenus agricoles en France reposent principalement sur :

- Les travaux du service statistique du ministère en charge de l'Agriculture (Agreste), qui constituent la référence en matière de production de données sur les résultats des exploitations agricoles. Agreste publie des statistiques régulières sur les performances économiques des exploitations agricoles, notamment à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), permettant d'analyser les résultats des exploitations.
- Les travaux de l'INSEE, qui analyse le niveau de vie des ménages comprenant des agriculteurs, dans lequel les revenus agricoles ne représentent qu'une composante partielle du revenu global du foyer.

D'autres institutions apportent des éclairages supplémentaires. La Mutualité sociale agricole (MSA) mobilise également ses propres bases de données issues des déclarations sociales et fiscales de ses cotisants pour produire des informations économiques et sociales connexes aux revenus agricoles, notamment sur les retraites et les minima sociaux. Récemment, en 2024, la Direction générale du Trésor a partagé une analyse macroéconomique du revenu agricole, fondée sur les données de l'INSEE et d'Agreste.

Par ailleurs, des institutions publiques ou d'intérêt général, telles que le Conseil National des Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ou l'Observatoire des inégalités, documentent les niveaux de vie de la population française et proposent des seuils de référence (revenu minimum décent, seuils de pauvreté ou de richesse), qui offrent des repères de comparaison sans intégrer pleinement les spécificités de l'activité agricole. Enfin, dans le champ académique, le programme de recherche Agr'Income de l'INRAE, commandé en 2019 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a analysé les définitions, les indicateurs et les dynamiques du revenu agricole, constituant une référence scientifique sur ces enjeux.

Ces travaux complémentaires forment un socle solide et reconnu pour analyser le revenu agricole et répondent à des objectifs variés. Toutefois, certaines dimensions restent encore peu développées, notamment l'analyse des inégalités de revenus et de leurs évolutions dans le temps, ainsi que la comparaison à des repères de revenus qui serviraient de références. La qualification d'un « juste » revenu agricole suppose de combiner ces approches complémentaires : des références chiffrées en valeur absolue (par exemple l'atteinte d'un revenu équivalent au SMIC), et des analyses comparatives, qu'elles soient intra-sectorielles (entre agriculteurs, entre régions ou entre filières) ou intersectorielles (par rapport à d'autres activités économiques). Ces approches restent encore peu diffusées alors qu'elles sont essentielles pour objectiver ce que recouvre la notion de revenu juste. Enfin, le chiffrage de la sécurisation des revenus agricoles demeure peu exploré. Il s'agit d'estimer le montant nécessaire pour garantir une rémunération minimum aux agriculteurs. Cette approche permettrait de passer d'un constat des écarts de revenus à un objectif chiffré mobilisable pour engager des actions concrètes pour limiter les situations de sous-rémunération.

Niveaux de vie et revenus agricoles : quelle distinction ?

L'analyse du revenu des agriculteurs repose sur des indicateurs de nature différente, qui ne recouvrent pas les mêmes réalités économiques et qui sont fréquemment confondus, contribuant à brouiller l'analyse de la situation économique des agriculteurs. Deux dimensions doivent être clairement distinguées : (1) le résultat des exploitations agricoles, mesuré à partir de données comptables, et qui détermine le revenu courant de l'activité agricole pour les exploitants non-salariés et (2) le niveau de vie des personnes vivant dans les ménages agricoles et qui correspond aux ressources effectivement disponibles pour vivre, ajustées à la composition du foyer. Ces deux approches répondent à des questions distinctes :

- Quelles ressources peuvent être tirées de l'activité agricole elle-même, au regard des résultats économiques obtenus ? Pour cela, c'est le résultat de l'activité agricole qui doit être étudié.
- Quel est le niveau de revenu moyen des foyers qui dépendent d'une activité agricole, en prenant en compte les autres ressources dont ils disposent au sein de leur foyer ? Pour cela, c'est le niveau de vie qui doit être étudié.

Un état des lieux complet des revenus de la situation financière des agriculteurs doit reposer sur ces deux niveaux afin d'éclairer leur situation générale et la place de l'activité agricole dans celle-ci.

Revenu courant et constitution d'un patrimoine : deux composantes des ressources des agriculteurs

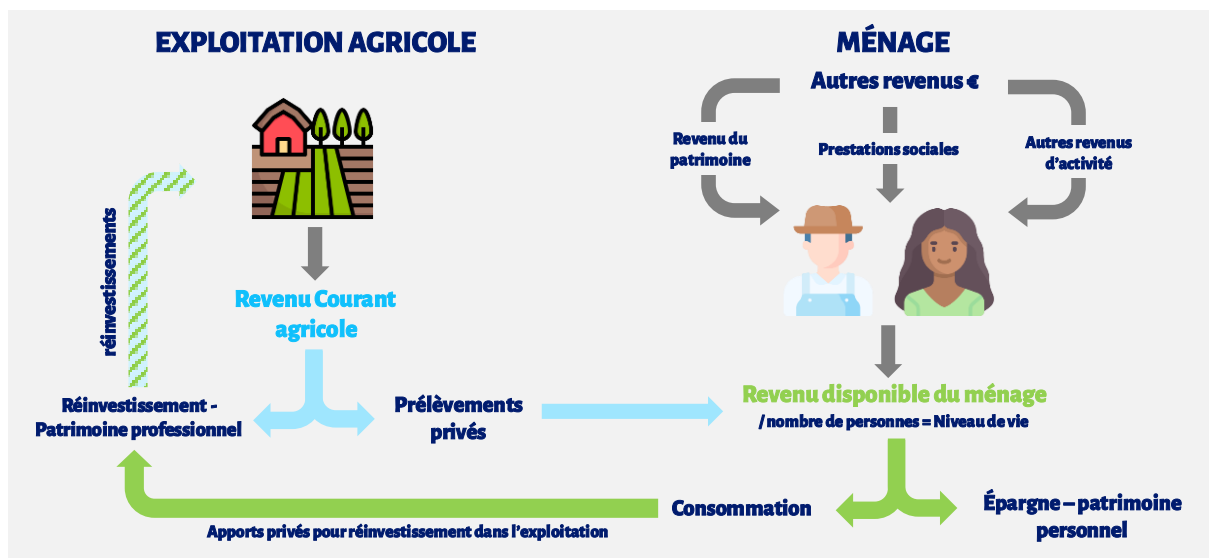
Les ressources agricoles recouvrent deux dimensions complémentaires : D'une part, un revenu courant correspondant aux gains monétaires annuels issus de l'activité agricole. D'autre part, une dimension patrimoniale liée à l'accumulation de capital au cours de la carrière agricole. Les ménages agricoles se distinguent par un niveau de patrimoine net élevé parmi les Français. Celui-ci est 3,74 fois plus élevé que la moyenne de la population française et en grande partie constitué d'actifs professionnels

(foncier, bâtiment, équipements, cheptel)¹. Ce patrimoine professionnel peut être constitué par le réinvestissement des résultats de l'activité agricole ou par d'autres sources de financement dont disposent les agriculteurs. Il peut lui-même générer des revenus à court terme (par exemple via la location de terres) ou à plus long terme lors de la cession de l'exploitation. En moyenne, 22% du revenu disponible des ménages agricoles provient de revenus du patrimoine (soit 5 962€ par personne)² contre 8,8% pour l'ensemble de la population française³. Cette spécificité distingue l'agriculture d'une logique salariale dans laquelle le revenu du travail est clairement identifié et séparé de la constitution d'un patrimoine, généralement issue de l'épargne salariale.

Toutefois, le patrimoine professionnel agricole présente des caractéristiques qui peuvent limiter sa contribution directe au revenu courant immédiatement mobilisable pour la consommation. Il est composé de biens productifs (cheptels, matériels, bâtiments, foncier), dont une part importante est peu liquide, en particulier le foncier, malgré une valeur élevée⁴. Si le patrimoine professionnel peut générer des revenus (exemple : location de terres), cette possibilité résulte d'arbitrages de gestion entre son usage productif au sein de l'exploitation ou sa valorisation à des fins de revenu patrimonial. Par ailleurs, ce patrimoine est fréquemment associé à un niveau d'endettement élevé, ce qui réduit sa capacité à générer un revenu disponible. Enfin, sa valeur élevée joue un rôle ambivalent : elle peut constituer une sécurité, notamment en fin de carrière, mais aussi un frein à l'installation et à la transmission en raison des capitaux nécessaires pour reprendre l'exploitation.

Il est donc essentiel de distinguer le revenu courant de la richesse patrimoniale. Un patrimoine élevé ne garantit pas une rémunération satisfaisante du travail, et un revenu insuffisant ne peut être durablement compensé par ce patrimoine, dès lors que celui-ci reste indispensable à l'activité. Le patrimoine constitue un élément important du diagnostic global, mais il ne remplace pas l'analyse du revenu courant agricole, qui correspond à ce dont disposent effectivement les agriculteurs pour faire face à leurs besoins quotidiens (consommation, vie sociale, etc...). Cette publication fait le choix de se concentrer sur ce second aspect.

Flux financiers entre l'exploitation agricole et le ménage agricole



¹ Le patrimoine net des ménages agricoles s'élevait en 2018 à 437 900€ contre 117 000€ pour l'ensemble de la population. Source : Direction Générale du Trésor, Félix Bastit, Emmanuelle Poujaud, 2024, Disparités des revenus agricoles, n°350

² Insee Références, Édition 2025, Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté...

³ Insee Références, Édition 2024, Revenus et patrimoine des ménages –

⁴ INSEE, 2011, Économie et Statistique n° 444-445, Céline Bessièrre, Caroline de Paoli, Bénédicte Gouraud et Muriel Roger, Les agriculteurs et leur patrimoine : des indépendants comme les autres ?

Méthodologie et périmètre de l'analyse

Ce travail s'appuie sur des travaux scientifiques et des synthèses publiques déjà parues sur les niveaux de vie des ménages agricoles et les résultats des exploitations notamment. Il repose également sur un nouveau retraitement de données publiques existantes afin de cibler notre analyse sur des concepts moins diffusés comme l'atteinte de certains seuils de référence pour le revenu agricole, les inégalités entre les revenus issus de l'agriculture et la budgétisation de scénarios permettant de compenser les écarts entre la rémunération actuelle des agriculteurs et un niveau plancher.

Deux premières références nous aiguillent dans le choix des indicateurs les plus pertinents pour l'étude des revenus agricoles :

- Le programme de recherche Agr'Income, coordonné par l'Unité Mixte de Recherche SMART, et qui constitue le socle de référence pour l'analyse du revenu des agriculteurs (voir encadré)⁵ ;
- La publication d'une note en 2024 sur le blog de l'INSEE qui synthétise l'architecture des différents indicateurs et sources de données à mobiliser pour l'étude des revenus agricoles⁶

L'analyse des revenus des agriculteurs et agricultrices peut s'appuyer sur différents indicateurs, selon que l'on s'intéresse à l'échelle des ressources de l'activité agricole, des ressources individuelles de l'agriculteur (agricoles ou non), ou à l'échelle de leur ménage (voir figure 1)⁷. Une approche exhaustive consisterait à croiser ces trois dimensions afin de reconstituer l'architecture complète des revenus.

Dans cette publication, nous faisons le choix de nous concentrer principalement sur les revenus issus de l'activité agricole. Ce cadrage permet d'analyser plus directement la capacité de l'activité elle-même à générer un revenu courant suffisant pour les agriculteurs et agricultrices.

Les indicateurs mobilisés se focalisent donc sur les résultats économiques des exploitations agricoles, considérés comme la principale source de revenus courants disponibles pour satisfaire aux besoins du quotidien. Ce choix permet également de mieux éclairer les défis structurels auxquels le secteur est confronté, notamment en matière de transition écologique et de renouvellement des générations.

⁵ Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., LarocheDupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'Income, Appel à Projet Recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

⁶ Etienne APERS, Félix PAQUIER, Isabelle ROBERT-BOBEE, Vincent Marcus, 2024, Combien gagne un agriculteur ?, Blog de l'INSEE

⁷ Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, 2021, Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, de définitions et d'usages, Economie Rurale, 378 Octobre/Décembre

Indicateurs retenus, définition et sources

Cette publication s'appuie sur deux indicateurs issus de deux sources de données publiques principales et complémentaires sur les revenus agricoles :

1. Résultat courant avant impôts par unité de travail annuel non salariée (RCAI/UTANS) :

Source - Réseau européen d'Information Comptable Agricole (RICA)

Indicateur de référence pour analyser les revenus issus de l'activité agricole⁸

Le RCAI/UTANS est un indicateur comptable utilisé pour analyser les revenus issus de l'activité agricole. Les données proviennent du RICA. Elles correspondent au résultat économique de l'exploitation après paiement des charges, des salaires, des amortissements des investissements et des intérêts d'emprunt, mais avant impôts versés par l'exploitation.

Cet indicateur permet d'estimer les ressources générées par l'activité pour rémunérer à la fois le travail des exploitants et les capitaux investis. Afin de faciliter les comparaisons entre exploitations, il est rapporté au nombre d'unités de travail annuel non salariées (UTANS). Dans le cadre du RICA, un retraitement comptable est réalisé sur les amortissements afin de neutraliser les effets liés aux choix fiscaux des agriculteurs et de garantir une comparabilité des résultats⁹. Il est important de noter que les données du RICA ne renseignent pas les résultats des exploitations agricoles de très petite dimension. Seules les exploitations dont la Production Brute Standard est supérieure à 25 000€ sont retenues.

Les données sont produites par le Ministère en charge de l'Agriculture. L'étude des microdonnées issues des exploitations agricoles, permet d'étudier finement les résultats économiques de l'activité agricole à l'échelle des exploitations. Ces données permettent donc des analyses détaillées selon les filières et les régions sur la base de l'échantillon complet disponible.

2. Niveau de vie des ménages agricoles :

Source – INSEE

Indicateur de référence pour évaluer le revenu d'une personne en tenant compte que ses ressources sont mutualisées et doivent bénéficier à plusieurs personnes (l'ensemble des personnes du ménage : conjoints actifs ou non, enfants, par exemple).

Le niveau de vie des ménages agricoles est un indicateur statistique publié par l'INSEE à partir du revenu disponible des ménages agricoles (ménage déclarant des revenus agricoles dans leur déclaration fiscale) et de la composition de ces ménages.

Le revenu disponible est lui-même un indicateur reconstruit par l'INSEE à partir de déclarations fiscales et sociales. Il correspond au revenu dont dispose un ménage pour consommer et épargner, une fois déduits les impôts directs et les cotisations sociales.

Il inclut l'ensemble des ressources du ménage : revenus d'activité (agricole ou non, salariée ou non), retraites et pensions, revenus du patrimoine et prestations sociales. Il est calculé au niveau du ménage, en tenant compte des revenus de tous ses membres, incluant les membres qui ne sont pas exploitants agricoles (le cas échéant).

Pour les agriculteurs non-salariés, le revenu issu de l'activité agricole ne prend pas la forme d'un salaire : par convention, les « bénéficiaires agricoles » déclarés à l'administration fiscale sont considérés comme le revenu d'activité de l'agriculteur et constituent sa contribution au revenu disponible du ménage. Une fois

⁸ Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, Op. cit. »Le RCAI édité dans le RICA est considéré comme un indicateur de revenu pertinent et permettant de comparer les exploitations entre elles.

⁹ Ibid.

établi, le revenu disponible est divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont de 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les données reprises dans cette publication sont accessibles à l'échelle nationale. Elles sont disponibles sous forme d'indicateurs agrégés (moyennes, médianes, déciles 1 et 9), sans accès à des données individuelles. Elles peuvent être déclinées selon les caractéristiques de l'exploitant (mono-activité, pluriactivité) ou de l'exploitation (région, spécialisation).

Agr'Income : éclairer la mesure du revenu agricole et l'analyser

Le programme de recherche Agr'Income est né du constat de la difficulté persistante à définir et mesurer le revenu agricole, illustrée par la médiatisation de chiffres tels que « 30% des agriculteurs gagnent moins de 350€/mois ». Son ambition a été de clarifier les concepts de manière scientifique, d'objectiver les sources statistiques disponibles et d'analyser les déterminants économiques et politiques du revenu des agriculteurs en France.

Ce programme de recherche rappelle que le revenu agricole recouvre plusieurs réalités : le résultat économique de l'exploitation (optique comptable), le bénéfice agricole (optique fiscale et sociale), les prélèvements privés réalisés, le niveau de vie du ménage agricole. Il souligne les points de vigilance à prendre en compte dans toute analyse : la transformation des formes sociétaires, le poids croissant des revenus non agricoles, la multiplicité des régimes fiscaux (micro-BA, réel), l'hétérogénéité des populations couvertes par les différentes bases (RICA, MSA, données fiscales). Aucune source ne permet à elle seule d'embrasser l'ensemble des dimensions du revenu. Les analyses conduites principalement sur la période 2000-2017 montrent que :

- *À l'échelle macroéconomique, le revenu agricole moyen par actif non salarié s'est amélioré sur cette période, principalement en raison de la baisse du nombre d'actifs agricoles. Cette moyenne masque de fortes disparités intra-sectorielles.*
- *Les aides de la PAC ont joué un rôle central de stabilisation et de limitation du creusement des inégalités : hors aides, les écarts se seraient accrus.*
- *Les prélèvements privés ne sont pas parfaitement corrélés au RCAI ou au bénéfice agricole.*
- *Les revenus non agricoles (notamment du conjoint) jouent un rôle d'assurance et permettent le maintien d'exploitations aux revenus agricoles faibles ou négatifs.*
- *L'accumulation patrimoniale constitue une dimension majeure de la situation économique agricole : une part importante de la richesse créée est réinvestie dans l'outil de production plutôt que distribuée en revenu.*

Ce que nous retenons et mobilisons dans cette publication :

Comme certains travaux d'Agr'Income, nous retenons le RCAI/UTANS pour apprécier la performance économique issue de l'activité agricole et approcher la notion de revenu agricole. Il ne reflète ni les revenus non agricoles du ménage, ni les prélèvements effectivement réalisés, ni le patrimoine accumulé. Nous distinguons ainsi clairement la performance économique des exploitations du niveau de vie des agriculteurs. Enfin, les fortes hétérogénéités mises en évidence nous conduisent à privilégier des approches sur la distribution des résultats agricoles, plutôt qu'une analyse uniquement basée sur les moyennes nationales. Aussi, là où le programme de recherche Agr'Income analyse principalement la période allant de 2000 à 2017, nos travaux se focalisent sur les dix dernières années allant de 2015 à 2024, intégrant les chocs récents : volatilité accrue des prix, crises sanitaires et géopolitiques, inflation des charges, évolutions de la PAC.

Notre travail ne prétend pas reproduire la profondeur scientifique et la sophistication méthodologique d'Agr'Income (appariements RICA et MSA, recalculs fiscaux, analyses de dispersion multi-indicateurs). Notre ambition est différente : Produire un état des lieux accessible et mobilisable par les acteurs publics et privés des principaux indicateurs de revenu des agriculteurs, notamment sur l'enjeu d'une sécurisation de ces revenus.

D'un minimum économique à la durabilité de l'agriculture : les ambitions pour le revenu agricole

Le débat autour du juste niveau du revenu agricole recouvre plusieurs notions distinctes, qui ne renvoient ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes usages. Agriculteurs, organisations professionnelles, interprofessions, pouvoirs publics et acteurs de la société civile ne situent pas toujours leurs exigences au même niveau, ce qui rend parfois difficile la compréhension de ce que recouvre un revenu considéré comme juste. Les différences de discours ne signifient pas nécessairement des désaccords de principe et peuvent également correspondre à des finalités distinctes. Toutefois l'absence de clarification explicite peut brouiller le débat public.

Parmi les discours majoritaires qui émergent autour de la question des revenus agricoles, plusieurs notions éclairent les différentes ambitions qui leur sont associés :

1. Un premier niveau, minimal, se rattache à la viabilité économique des exploitations. Elle est souvent appréhendée à travers la capacité à couvrir les charges de production, et peut être considérée comme une condition minimum pour prévenir l'arrêt de l'activité. A ce niveau, il ne vise pas à générer une rémunération, mais simplement à éviter de produire à perte. Il renvoie donc à une logique de survie économique.

2. Un deuxième niveau renvoie à l'atteinte d'un revenu décent. Cette notion recouvre elle-même plusieurs réalités à partir desquelles plusieurs seuils peuvent être rattachés :

- D'une part, il s'agit d'atteindre un revenu qui permet de dépasser le seuil de pauvreté monétaire. En France, celui-ci est normé et défini par l'INSEE à partir de la distribution des niveaux de vie, généralement fixé à 60 % du niveau de vie médian¹⁰. Ce seuil est donc mobile d'une année sur l'autre. Certains acteurs, comme l'Observatoire des inégalités, retiennent un seuil plus restrictif de 50 %, afin de ne pas élargir excessivement la définition de la pauvreté¹¹.
- D'autre part, il s'agit d'atteindre un revenu qui permet de dépasser la seule sortie de la pauvreté pour viser un revenu suffisant par rapport aux besoins quotidiens. Les travaux du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE) font référence sur ce sujet. Le travail mené par cette organisation publique définit ainsi ce budget à atteindre comme celui qui « doit permettre de disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) mais aussi avoir la possibilité de participer à la vie sociale »¹².

La décence est ainsi une conception subjective et pluridimensionnelle du niveau de vie. Elle trouve un écho dans les cadres internationaux tels que la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (article 31), et qui affirme que « tout travailleur a droit à des conditions de travail respectant sa santé, sa sécurité et sa dignité », ou encore la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui institue le « droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être » (article 25), et « le droit une rémunération équitable et satisfaisante garantissant une existence conforme à la dignité humaine » (article 23).

¹⁰ INSEE, 2025, L'essentiel sur... la pauvreté.

¹¹ Observatoire des Inégalités, Septembre 2025, Comment calcule-t-on le seuil de pauvreté ?

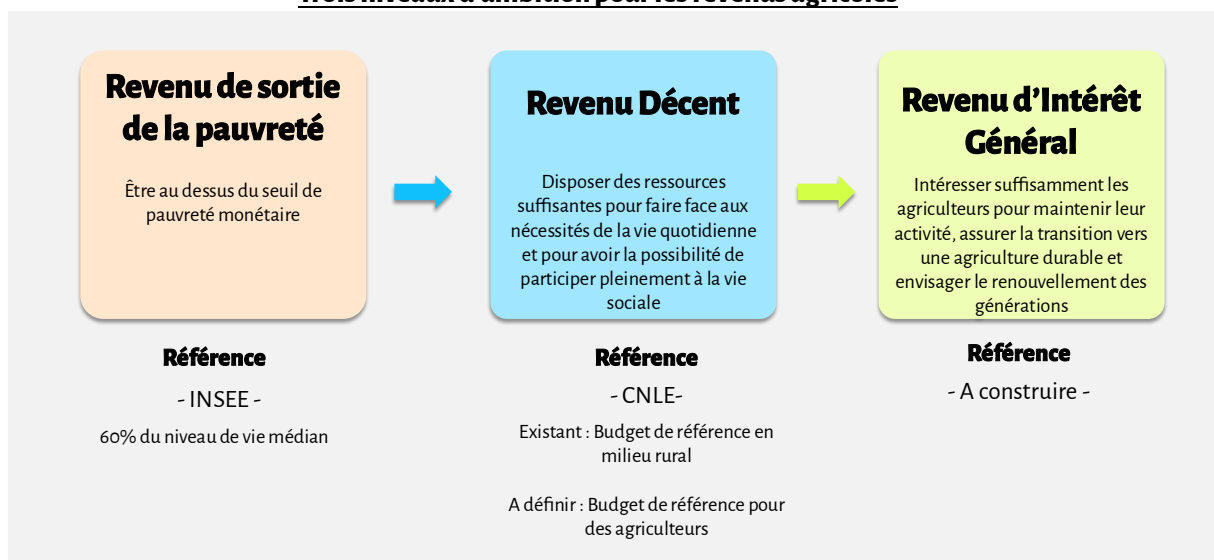
¹² CNLE, 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du grand Paris, nouvelles pistes pour l'inclusion sociale

3. Un troisième niveau se réfère à une logique d’attractivité et de reconnaissance économique du métier d’agriculteur et d’agricultrice, en lien avec la comparaison aux autres secteurs et avec la notion de charge de travail. L’objectif de ce seuil serait d’atteindre une rémunération suffisamment incitative pour rendre le métier attractif, compte tenu de ses contraintes spécifiques (temps de travail, pénibilité, aléas). Cette dimension est étroitement liée aux enjeux de renouvellement des générations et de maintien d’exploitations à taille humaine.
4. Une quatrième ambition recouvre la notion de justice dans la répartition de la valeur. Cette approche déplace la focale du seul niveau de revenu vers la manière dont la richesse créée est distribuée tout au long de la filière.
5. Enfin, une cinquième ambition élargie encore les attentes en rattachant le revenu agricole à des objectifs collectifs comme la souveraineté alimentaire et la transition et qui résultent sans aucun doute de l’atteinte des conditions précédentes. Le revenu agricole est alors envisagé comme un levier pour maintenir une capacité agricole sur le territoire et accompagner les transformations écologiques et sociales des modèles actuels. Cette ambition réhausse l’exigence du niveau de rémunération, afin que les revenus dégagés permettent de financer les investissements vers ces modèles et leur maintien.

Ainsi, derrière un apparent consensus sur la “juste rémunération”, coexistent en réalité plusieurs objectifs cibles, du seuil de viabilité à un revenu transformateur. A ce titre, le schéma ci-dessous vise à expliciter cette gradation en distinguant trois premiers niveaux qui correspondent à des ambitions différentes et hiérarchisées et qui pourraient permettre d’éclairer l’action publique et le secteur privé.

Cette grille de lecture n’a pas pour objet, dans cette publication, de comparer la situation actuelle des exploitations agricoles au regard de chacun de ces niveaux, ni d’en proposer une quantification précise.

Trois niveaux d’ambition pour les revenus agricoles



Appréhender la situation budgétaire des ménages agricoles : étude des niveaux de vie

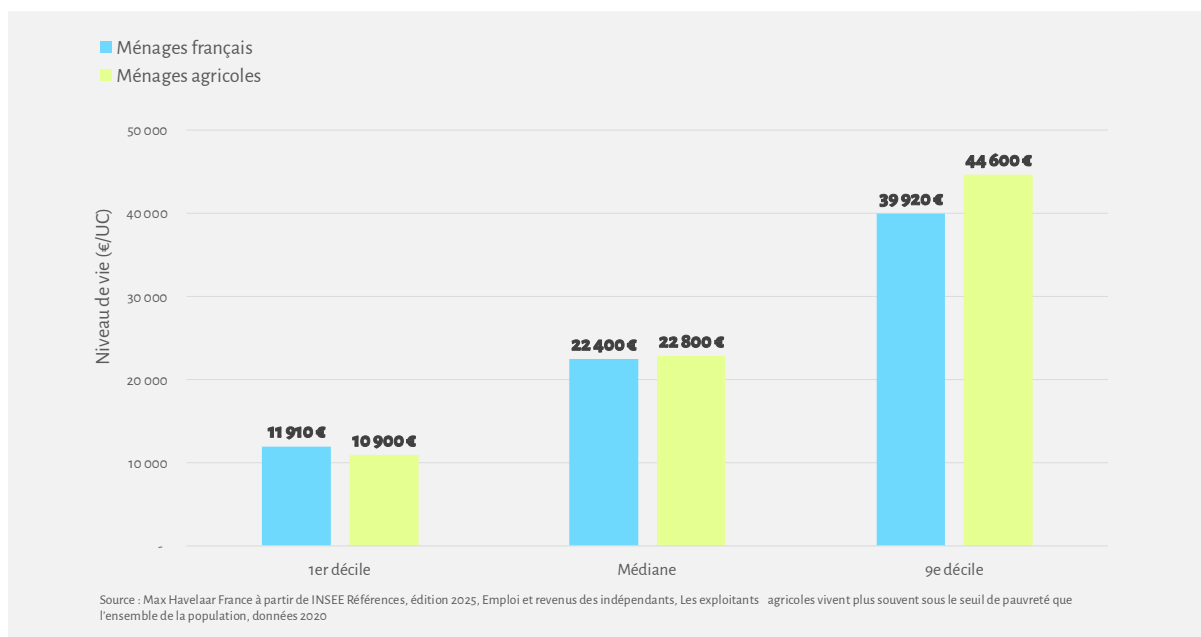
Les agriculteurs vivent en moyenne avec le même niveau de vie que le reste de la population française mais les inégalités entre agriculteurs sont plus fortes

L'analyse de la situation économique globale des agriculteurs repose sur leurs niveaux de vie, entendus comme un indicateur synthétique des conditions budgétaires des personnes vivant de l'agriculture. Cet indicateur permet d'évaluer la situation économique des ménages agricoles, en tenant compte de leurs différentes ressources (dont les revenus issus de l'agriculture) et du nombre de personnes à faire vivre (unité de consommation), et la comparer à celle de l'ensemble de la population.

En 2020, le niveau de vie médian des ménages agricoles s'élève à 22 800€ par an soit 1 900€ par mois et par unité de consommation¹³. Il est proche de celui de l'ensemble de la population française, avec un écart limité, supérieur de 400 euros par an en faveur des ménages agricoles. Pris isolément, ce constat pourrait donner l'image d'une situation globalement comparable à celle des autres ménages. Mais cette valeur médiane masque des écarts plus marqués entre les ménages agricoles qu'entre le reste des ménages français.

En effet, les niveaux de vie extrêmes sont plus dispersés que pour l'ensemble de la population. Les 10 % des personnes issues des ménages agricoles les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à celui des 10 % les plus modestes de la population française, avec un écart d'environ 1 010 euros par an, soit 84 euros par mois. À l'inverse, les 10 % les plus aisés parmi les personnes vivant de l'agriculture disposent d'un niveau de vie supérieur à celui des 10 % les plus riches de l'ensemble de la population, avec un écart de 4 680 euros par an, soit près de 390 euros par mois. Ainsi, les inégalités sont plus prononcées pour les ménages agricoles : les 10 % les plus aisés vivant de l'agriculture ont un niveau de vie 4,1 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes, contre un rapport de 3,4 dans l'ensemble de la population française.

Niveau de vie annuel par unité de consommation (2020)



¹³ INSEE références, édition 2025, Emploi et revenus des indépendants – Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population, données 2020

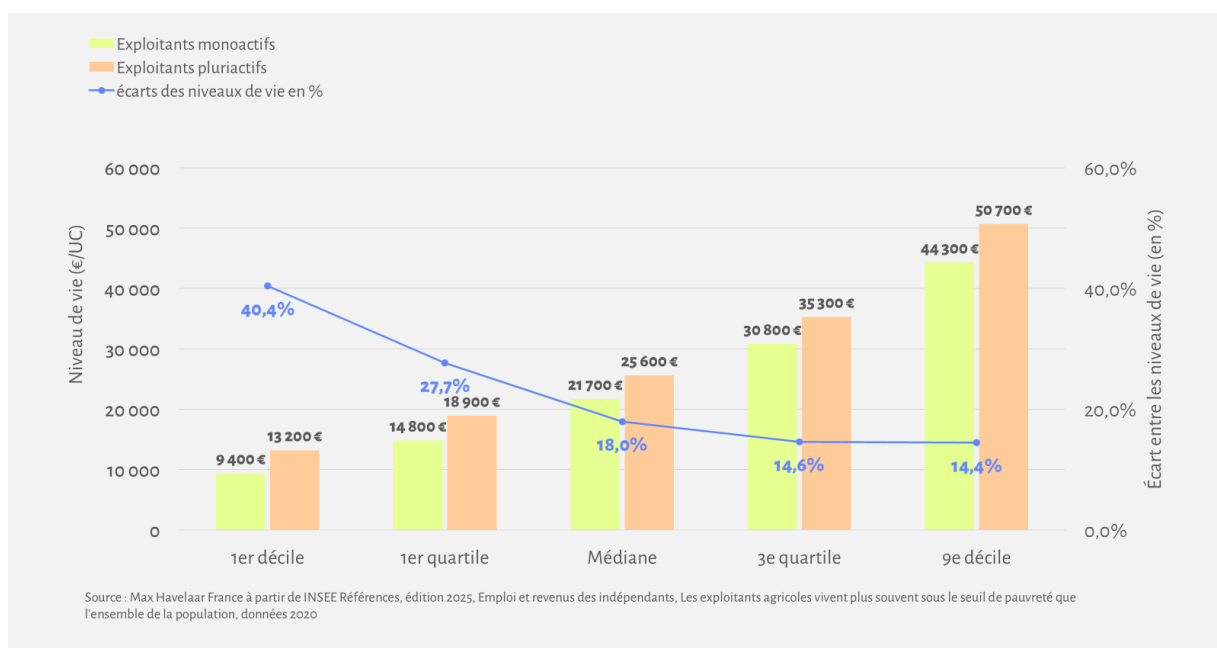
Cette polarisation se traduit également par une pauvreté monétaire plus élevée. En 2020, le seuil de pauvreté en France était fixé à 13 440 euros par an. À cette date, 14,4 % de la population française vivait sous ce seuil, contre 16,2 % des personnes vivant dans des ménages agricoles, soit environ 194 400 personnes parmi les 1,2 millions de personnes qui appartiennent à un ménage agricole (comprenant les agriculteurs mais aussi leurs conjoints, ou enfants le cas échéant). Même si elles ne représentent que 1,9% de la population française, les personnes dépendant de l'agriculture comptent pour 2,14% des personnes pauvres ce qui conduit à une légère surreprésentation des agriculteurs.

La diversification des ressources : un amortisseur économique d'autant plus significatif que les ménages sont modestes.

Une part importante des ressources des ménages agricoles peut provenir d'autres revenus que l'agriculture, en particulier dans le cas d'un cumul des activités par l'agriculteur, du travail du conjoint ou de transferts sociaux. La décomposition des revenus des ménages agricoles montre que le niveau de vie est largement soutenu par des ressources extérieures à l'activité agricole. Les données de l'INSEE indiquent que le bénéfice agricole ne représente que 35 % du revenu disponible des ménages agricoles¹⁴. Ainsi, près des deux tiers des ressources proviennent d'autres sources : revenus d'activité non agricole, dont les éventuels revenus du conjoint, pensions et retraites, revenus du patrimoine ou transferts sociaux.

La distinction entre agriculteurs monoactifs (71% des exploitants) et pluriactifs (29%) éclaire la dépendance aux revenus extérieurs à l'agriculture. Les premiers sont ceux dont les niveaux de vie sont les plus faibles, à tous les étages de la distribution. Les seconds affichent un niveau de vie médian supérieur de 5 000 euros (+19,5 %) sur l'année étudiée. La diversification des revenus joue un rôle d'amortissement économique sur l'ensemble de la distribution des niveaux de vie et notamment pour les exploitants dans la situation la plus modeste. Au premier décile, le niveau de vie des exploitants pluriactifs est 40 % plus élevé que celui des monoactifs. Cet écart se réduit tout au long de la distribution bien que pour les revenus les plus élevés il semble atteindre un plancher (autour de 14%).

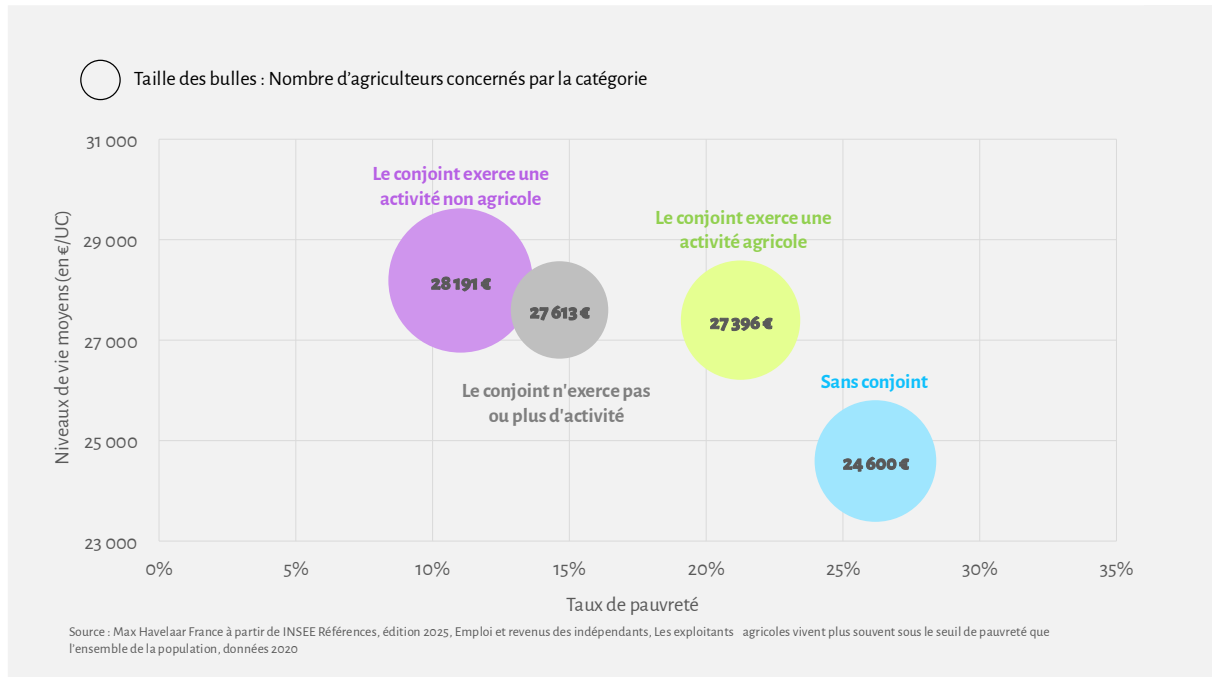
Distribution des niveaux de vie entre agriculteurs monoactifs et pluriactifs



¹⁴ INSEE, 2025, Emplois et revenus des indépendants, données 2020 Op. cit.

Le travail du conjoint constitue également un facteur déterminant dans la sécurisation du niveau de vie. En effet, les exploitants sans conjoint présentent le niveau de vie le plus faible (24 600 €) et le taux de pauvreté le plus élevé (26 %) ¹⁵. À l'inverse, ceux dont le conjoint exerce une activité non agricole bénéficient du niveau de vie moyen le plus élevé (28 191 €) et du taux de pauvreté le plus faible (11 %). Parmi les exploitants en situation de pauvreté, près de 40 % n'ont pas de conjoint, et 30 % ont un conjoint travaillant également dans l'agriculture, confirmant que l'absence de ressources diversifiées constitue un facteur majeur de vulnérabilité.

Niveaux de vie moyens et taux de pauvreté en fonction du travail du conjoint



La pluriactivité, l'emploi du conjoint ou les transferts sociaux constituent ainsi des leviers essentiels pour relever le niveau de vie monétaire des exploitants agricoles. Ils semblent expliquer pourquoi les agriculteurs affichent un niveau de vie médian proche de celui de la population française.

Pour autant, cette analyse correspond à une description de la situation budgétaire finale des agriculteurs. Une analyse spécifique des revenus issus de l'activité agricole indépendamment des autres sources de revenus du ménage compléterait cette première approche. C'est à cette condition que l'on peut évaluer la capacité de l'activité agricole à assurer ou non un revenu rémunérateur, sécurisé et juste. La partie suivante étudie spécifiquement le revenu courant issu de l'activité agricole et poursuit cet objectif.

¹⁵ INSEE, 2025 Emplois et revenus des indépendants, données 2020 Op. cit.

L'activité agricole est-elle rémunératrice ? Étude du résultat courant par agriculteur

Le revenu agricole est inférieur au SMIC pour 43% des agriculteurs et agricultrices

Cette partie de l'étude se focalise sur les bénéfices dégagés par les exploitations agricoles en tant qu'approximation du revenu de l'activité agricole. L'indicateur retenu pour cette analyse est le Revenu Courant Avant Impôts (RCAI) des exploitations, par Unité de Travail Annuel Non Salarisée (UTANS), issu de la base des microdonnées du RICA pour les 10 dernières années disponibles (2015-2024)¹⁶. Pour chaque exploitation comprise dans l'échantillon¹⁷, le coefficient d'extrapolation mis à disposition par le RICA est utilisé pour rendre compte d'une représentativité plus large des exploitations agricoles. Dans cette étude, l'échantillon disponible a été retraité en écartant les exploitations dont le nombre d'agriculteurs non-salariés (UTANS) était inférieur à 1. En moyenne sur la période, la base de données est ainsi représentative de 286 981 exploitations et 403 972 unité de travail annuel non-salarié. Ce retraitement poursuit l'objectif de qualifier les revenus agricoles pour les agriculteurs dont la place de l'activité agricole est prépondérante dans leur quotidien. Trois premiers indicateurs sont retenus pour qualifier le montant du revenu agricole :

- La part des exploitations dont le revenu (RCAI) par unité de travail non salariée (UTANS) est nul ou déficitaire. Cet indicateur est suivi pour identifier si l'activité agricole permet aux agriculteurs de dégager des revenus ou non.
- La part des exploitants agricoles dont l'activité agricole dégage des revenus inférieurs à l'équivalent du SMIC annuel pour un temps plein. La référence du SMIC a été retenue car il représente le minimum légal en dessous duquel aucun salarié ne peut être rémunéré en France (à condition d'être employé à temps plein). Or les agriculteurs, en tant que travailleurs indépendants, ne bénéficient d'aucun filet de sécurité équivalent. Il ne s'agit pas d'un objectif de rémunération idéal (cf. partie précédente), notamment au regard du temps de travail des agriculteurs qui peut atteindre des niveaux bien plus élevés qu'un temps plein de 35h dans le secteur privé, notamment selon les filières et les saisons¹⁸. Néanmoins, cet indicateur permet de suivre un décalage entre le niveau de sécurité de revenu généralisé en France et les revenus issus de l'agriculture. Pour dégager l'équivalent d'un SMIC, il est nécessaire de prendre en compte à la fois le montant de ce revenu et les cotisations sociales qui doivent être payées par l'agriculteur sur la base du RCAI, celles-ci étant spécifiques au modèle agricole et évaluées en moyenne à 30% des bénéfices de l'exploitation¹⁹. Cet indice a été mis à jour chaque année en fonction du SMIC en vigueur et comparé au RCAI/UTANS en euros courants.
- La part des exploitants agricoles dont l'activité dégage des revenus supérieurs à 2 SMIC. Cette référence est retenue arbitrairement à partir de revendications régulièrement avancées dans le secteur agricole. Il ne s'agit pas d'indiquer que cette référence constitue un revenu agricole idéal ou un revenu de « richesse ». Il s'agit d'un repère supplémentaire pour situer une marge de manœuvre nécessaire au-delà du niveau minimum que représente le SMIC.

Entre 2015 et 2024, chaque année, en moyenne, 14% des agriculteurs ont un résultat négatif (soit 57 180 agriculteurs compris dans cette base de données²⁰). Selon les années, cette part varie entre 9% et 22%. Ainsi, sur l'ensemble de la période, même lors des années les plus favorables, près d'un agriculteur sur dix

¹⁶ Voir définition dans le chapitre « Indicateurs retenus, définitions et sources

¹⁷ Pour rappel, l'échantillon ne comprend que les exploitations avec une Production Brute Standard annuelle supérieure à 25 000€.

¹⁸ Cette donnée n'est pas prise en compte dans cette étude mais pourrait faire l'objet d'un travail ultérieur.

¹⁹ Les différences de cotisations entre le régime général et le régime agricole entraîne un calcul différent de d'une rémunération brut entre un salarié cotisant au régime général et un agriculteur. La valeur estimée pour l'agriculture correspond à 30% du RCAI. Ceci nous conduit dans cette étude à comparer le RCAI/UTANS à une valeur correspondant à 1,3 fois le SMIC net en vigueur pour l'année étudiée.

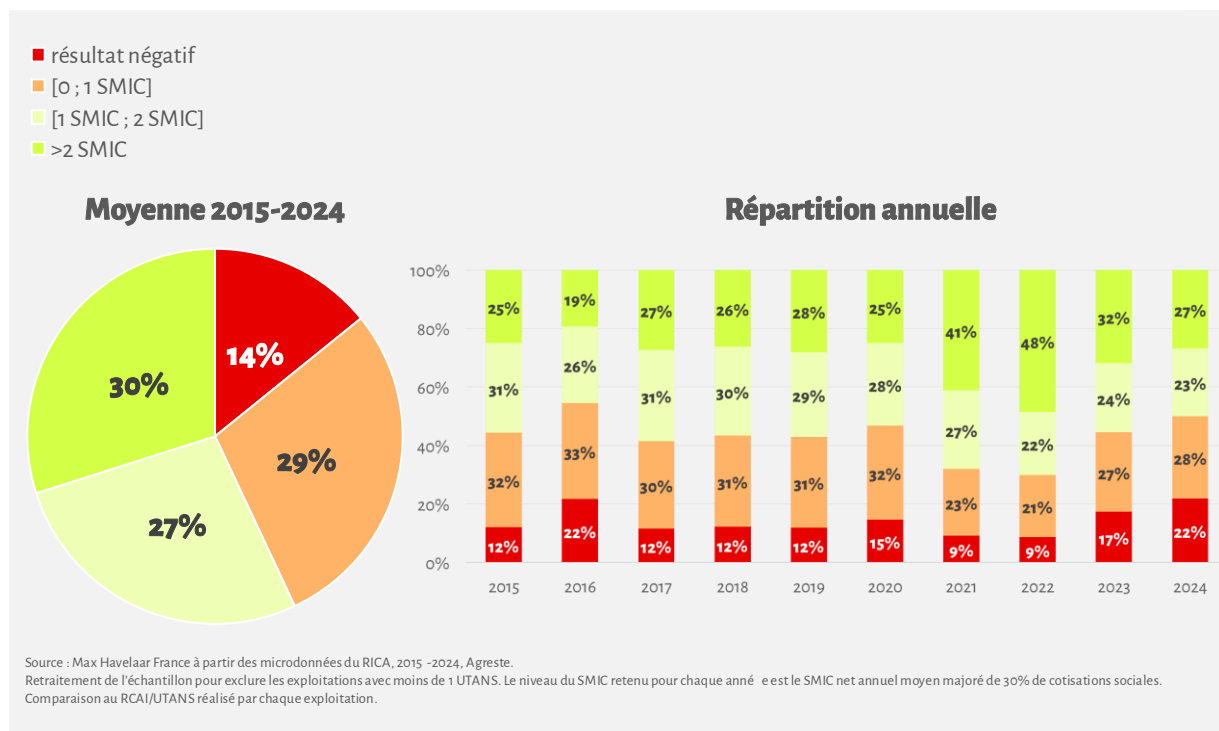
²⁰ Les données contenues dans le RICA excluent les plus petites structures dont la production brute standard est inférieur à 25 000€. L'échantillon global correspond en moyenne sur 10 ans à 403 972 unités de travail annuel non-salariées.

ne couvrait pas ses charges, et jusqu'à près d'un sur quatre lors des années les plus difficiles. La continuité de l'exploitation repose alors sur son endettement ou l'utilisation des résultats des meilleures années, ce qui peut se traduire par une fragilité économique particulièrement élevée, lorsqu'elle se prolonge sur plusieurs exercices consécutifs, et l'impossibilité de dégager un revenu.

En incluant ces résultats négatifs, chaque année 43% des agriculteurs dégagent un revenu agricole inférieur à l'équivalent du SMIC annuel, soit 173 800 agriculteurs et agricultrices en moyenne par an. Cette proportion varie mais reste structurellement élevée sur toute la période, oscillant entre 30% et 55% des agriculteurs sans tendance nette d'amélioration²¹. Sur la période, le seuil symbolique de 50% d'agriculteurs sous le SMIC a été dépassé 2 années. A l'inverse, même en 2021 et 2022, qui présentent les meilleurs niveaux de revenus, la situation ne peut pour autant pas être considérée comme globalement satisfaisante, puisque près d'un tiers des agriculteurs demeure en dessous de ce niveau de revenu.

Cette difficulté de rémunération pour près de la moitié des agriculteurs et agricultrices ne doit pas masquer les écarts entre les situations. 30% ont en moyenne un revenu agricole annuel supérieur à 2 SMIC (soit 120 580 personnes), avec une variation importante de 19% à 48% selon les années, illustrant les écarts de revenus au sein du secteur.

Répartition des agriculteurs en fonction de leur revenu issu de l'activité agricole en équivalent SMIC annuel



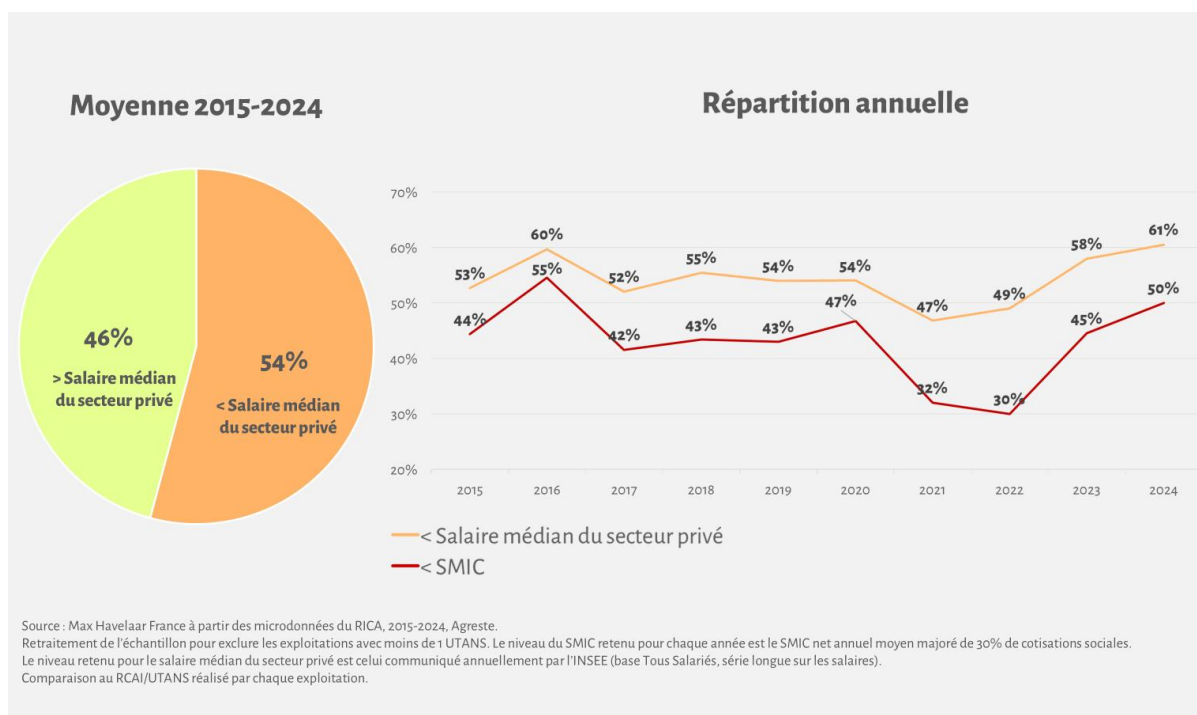
La forte variabilité des revenus agricoles traduit l'instabilité chronique à laquelle les agriculteurs sont exposés, liée à la volatilité des marchés mondiaux, aux aléas climatiques qui affectent les rendements, ainsi qu'aux fluctuations des coûts de production. Cette instabilité se retrouve à l'échelle du secteur, à travers des variations importantes de la répartition des agriculteurs selon les différents seuils de revenu (cf. graphique de droite)²². D'une année sur l'autre, la part des agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC varie en moyenne de 7,3 points. Cette amplitude confirme une forte instabilité des situations individuelles concernant ce seuil.

²¹ Il est important de noter que cette analyse ne fait pas le suivi d'un même panel pendant 10 ans. En effet, environ 10% des exploitations dans le RICA changent chaque année.
²² Attention, il s'agit ici uniquement de l'étude des évolutions à une échelle nationale de la part des agriculteurs situés dans chaque catégorie de revenus mais il ne s'agit pas de rendre compte des trajectoires individuelles des agriculteurs. Ces derniers peuvent passer d'une catégorie à une autre en fonction des années.

Des revenus agricoles majoritairement inférieurs au salaire médian du secteur privé

La comparaison au SMIC est utile pour évaluer l'écart avec le revenu minimal sécurisé en France (à condition d'être employé à temps plein). Pour autant, la notion de justice économique peut également s'observer à partir de comparaisons avec les autres revenus en France. Selon l'INSEE, l'emploi salarié représente plus de 88% des emplois depuis 2016²³. Parmi les salariés, la plupart sont employés par le secteur privé (près de 78% selon les dernières données²⁴). Nous retenons donc comme référence le salaire médian des salariés du secteur privé²⁵, celui-ci constituant le repère le plus représentatif (~68%) des revenus de la majorité des actifs en France.

Part des agriculteurs dont le revenu issu de l'activité agricole est sous le salaire médian du secteur privé et sous l'équivalent du SMIC annuel



Entre 2015 et 2024, en moyenne 54% des agriculteurs dégagent un revenu agricole inférieur au salaire médian du secteur privé. Bien que les écarts ne soient pas massifs entre les deux groupes, ce résultat démontre qu'il existe une majorité d'agriculteurs sous le revenu « type » d'un salarié du secteur privé. L'écart entre la part d'agriculteurs sous le niveau du SMIC et la part sous le niveau du salaire médian en France montre que même lorsqu'ils dépassent le SMIC, 5% à 19% des agriculteurs restent en deçà du niveau de revenu de la majorité des salariés.

De manière complémentaire au SMIC, cette référence permet de se figurer l'écart qui peut exister entre le revenu agricole et celui perçu par une large part des actifs. L'objectif n'est pas de comparer les secteurs entre eux mais de rappeler qu'un niveau de revenu peut également s'apprécier au regard des niveaux de revenu observés parmi le reste de la population.

²³ INSEE, Chiffres-clés 2025, Emploi salarié et non salarié par activité.

²⁴ Données 2021, source : INSEE, Mars 2025, A volume annuel de travail égal, le salaire net moyen de la fonction publique est inférieur de 3,7% à celui du secteur privé, INSEE Première, n°2043

²⁵ INSEE, base Tous Salariés, séries longues sur les salaires

Étude des inégalités : une tendance à l'accroissement depuis 2021.

Après une première partie de l'analyse dédiée à la distribution des revenus agricoles par rapport à des seuils de référence, cette deuxième partie vise à évaluer la dispersion des revenus agricoles entre chaque exploitation. Ceci a pour but de rendre compte des inégalités entre les situations économiques des agriculteurs eux-mêmes. Comme précédemment, cette analyse se focalise sur les 10 dernières années, à partir des résultats constatés entre 2015 et 2024.

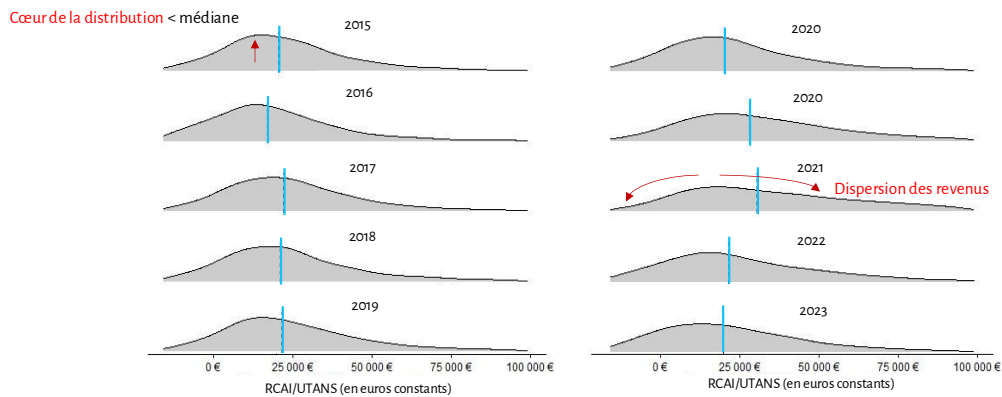
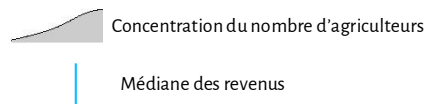
À partir des données du RICA, la distribution des revenus agricoles est réalisée pour chaque année à partir des RCAI/UTANS (pour les graphiques suivants, seuls 90% des revenus agricoles autour de la médiane ont été conservés afin d'améliorer la lisibilité). Cette partie est étudiée en euros constants (base 2015) afin de comparer les dispersions.

Comme indiqué précédemment, la variabilité des revenus agricoles est très forte sur l'ensemble de la période. Elle se traduit tout d'abord par des écarts importants au centre de la distribution. L'écart le plus important entre les revenus médians annuels est identifié entre les années 2016 où il s'élevait à 15 496€, et 2022 où il atteignait 34 707€, soit plus du double. Au-delà des variations annuelles autour des valeurs centrales, la dispersion des revenus traduit l'évolution des inégalités sur ces 10 dernières années.

La hauteur et la forme des courbes apportent des indications sur la concentration des revenus : une courbe élevée et resserrée traduit une plus forte concentration des revenus (comme entre 2015 et 2020), tandis qu'une courbe plus basse et plus étalée traduit une dispersion plus importante (2021 et 2022 notamment). La zone la plus dense de la distribution rend également compte des inégalités de revenus entre agriculteurs. Nous retenons comme indicateur du « cœur de la distribution » l'intervalle de revenus le plus étroit regroupant 50 % des agriculteurs. Ces mesures rendent compte des évolutions suivantes sur les inégalités :

- Lors des 10 dernières années, la distribution des revenus agricoles est légèrement déséquilibrée vers les bas revenus. Alors que la médiane peut donner une illusion d'équilibre, le cœur de la distribution se concentre en moyenne au niveau du centile 42. Cela signifie que les agriculteurs sont davantage regroupés parmi les revenus agricoles les plus faibles. Par ailleurs, la distribution s'étire particulièrement vers la droite (les plus hauts revenus) ce qui signifie qu'une minorité d'agriculteurs présentant des revenus élevés tirent la distribution vers le haut.
- Sur la période 2015-2020, les revenus agricoles étaient plus concentrés qu'à partir de 2021. L'amplitude de revenus minimum nécessaire pour comprendre la moitié des agriculteurs a progressé de +38% en moyenne sur la période 2021-2024 par rapport à la période 2015-2020, c'est-à-dire qu'un écart plus grands de revenus est nécessaire pour regrouper la moitié des agriculteurs. Ceci suggère donc un accroissement des inégalités depuis 2021.
- Enfin, dans les années historiquement favorables de 2021 et 2022, (cf. paragraphes précédents), le cœur de la distribution se situe à son plus bas niveau (au 38^{ème} centile pour ces deux années). Malgré une hausse en valeur absolue, son positionnement relatif dans l'ensemble de la distribution recule ce qui reflète un creusement des écarts. Les revenus les plus élevés progressent plus rapidement que ceux de la majorité des agriculteurs.

Distribution des agriculteurs en fonction de leurs revenus issus de l'activité agricole



Source : Max Havelaar France à partir des microdonnées du RICA, 2015 -2024, Agreste.
Retraitement de l'échantillon pour exclure les exploitations avec moins de 1 UTANS. Le RCAI/UTANS réalisé par chaque exploitation est utilisé pour distribuer les agriculteurs en fonction de leurs revenus. Les agriculteurs dont le RCAI/UTANS est compris dans les valeurs extrêmes (<5% des valeurs ; >95% des valeurs) sont exclus.

Les résultats présentés jusqu'ici sont établis à l'échelle de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices et donnent à voir l'ampleur des faibles revenus et les inégalités. Derrière ces références nationales, tous les agriculteurs ne sont pas exposés de la même manière au risque de ne pas dégager un revenu agricole suffisant, supérieur au SMIC notamment.

Afin d'affiner la lecture, les sections suivantes détaillent ces résultats selon plusieurs caractéristiques : certaines caractéristiques sur le profil des exploitations (âge du chef d'exploitation, taille économique, nombre d'actif), selon les filières de production (en fonction de la spécialisation de l'exploitation), ou encore les territoires.

Il ne s'agit pas ici d'expliquer les causes de ces écarts mais d'en dresser un état des lieux précis pour mieux comprendre quels profils et quels systèmes sont les plus concernés par les faibles revenus, et ainsi dépasser les moyennes nationales. Cette lecture plus fine vise à éclairer les décisions prises à la fois par les acteurs publics et les acteurs privés en caractérisant les profils les plus exposés.

Une exposition plus forte à la précarité parmi les agriculteurs gérant de petites exploitations, comprenant peu d'actifs et situées en zone défavorisée.

Le bilan précédent pose la question de la typologie des agriculteurs ayant un revenu agricole inférieur au SMIC. A partir de la base des microdonnées du RICA, nous décomposons les revenus agricoles selon l'âge du chef d'exploitation, la taille de l'exploitation (dimension économique et nombre d'Unité de Travail Annuel, correspondant à l'addition de la main d'œuvre non salariée et salariée) et la localisation en zone défavorisée ou non²⁶.

Toutes les sous-catégories issues de ces paramètres comptent une part significative d'agriculteurs avec un revenu agricole sous le SMIC, bien que certaines soient davantage exposées.

S'agissant de l'âge du chef d'exploitation, la probabilité d'être sous le SMIC est relativement homogène entre les différentes classes²⁷, avec toutefois une légère surexposition des agriculteurs les plus âgés (plus de 55 ans). Cette catégorie présente en moyenne un niveau supérieur de 3 points sur la période 2015-2024 par rapport aux autres. Cette hiérarchie se vérifie de manière constante sur l'ensemble des années, même si depuis 2021 les écarts entre les trois classes d'âge ont convergé. A l'inverse, il n'y a pas d'écarts entre les agriculteurs les plus jeunes (moins de 40 ans) et la classe d'âge intermédiaire (entre 40 et 55 ans). Pour comprendre pleinement ces résultats, il est important de noter que seul l'âge du chef d'exploitation est renseigné, ce qui peut rendre les interprétations difficiles pour les exploitations comportant plus d'un exploitant.

Par ailleurs, la probabilité de ne pas atteindre un revenu agricole supérieur au SMIC est étudiée selon la dimension de l'exploitation, qu'elle soit appréhendée à travers la production brute standard (PBS)²⁸ ou le nombre d'actifs (Unité de Travail Annuel, comprenant les salariés et les non-salariés). Ces deux indicateurs doivent toutefois être distingués car certaines productions sont plus intensives en main d'œuvre (maraîchage, arboriculture, horticulture, viticulture par exemple qui représentent 22,7% des agriculteurs) et peuvent mobiliser davantage d'actifs pour une même surface ou une même production économique.

La dimension de l'exploitation et le risque de revenu inférieur au SMIC ont une relation inverse très nette. Parmi les agriculteurs à la tête des petites exploitations, une majorité (61% en moyenne depuis 2015) ne dégage pas 1 SMIC via leur activité agricole, contre près d'un quart pour les plus grandes. Une dynamique comparable s'observe selon le nombre d'actifs : la moitié des agriculteurs travaillant dans des exploitations de moins de 1,5 UTA sont sous le SMIC, contre moins d'un tiers dans celles de plus de 3 UTA.

Ces résultats montrent toutefois que la précarité traverse l'ensemble des structures, quelle que soit leur dimension. Compte tenu des différents pourcentages évoqués et du nombre d'agriculteurs contenus dans chaque catégories, la précarité au sein de ces dernières catégories ne représente pas une situation marginale²⁹. Ces résultats doivent en effet être lus en tenant compte du poids de ces catégories et lorsque l'on raisonne non plus en probabilité mais en composition, les petites et moyennes structures concentrent une large part des agriculteurs concernés. Ainsi, 46% des agriculteurs dont le revenu agricole est inférieur au SMIC se situent dans les plus petites exploitations (selon la dimension économique). De la même manière, lorsque l'on raisonne cette fois en nombre d'actifs, 42% des agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC travaillent dans des exploitations comptant entre 1 à 1,5 UTA.

Enfin, la même analyse est conduite pour les agriculteurs situés en zones défavorisées ou non (classement européen ouvrant le droit à des aides spécifiques, notamment les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels, ICHN). Malgré une adaptation des aides spécifiques aux zones défavorisées, 49% des

²⁶ Il s'agit ici des exploitations situées en majeure partie en zone de Montagne, en zone de piémont, en zone soumise à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) ou en zone soumise à des contraintes spécifiques (ZSCS). Ce classement est européen.

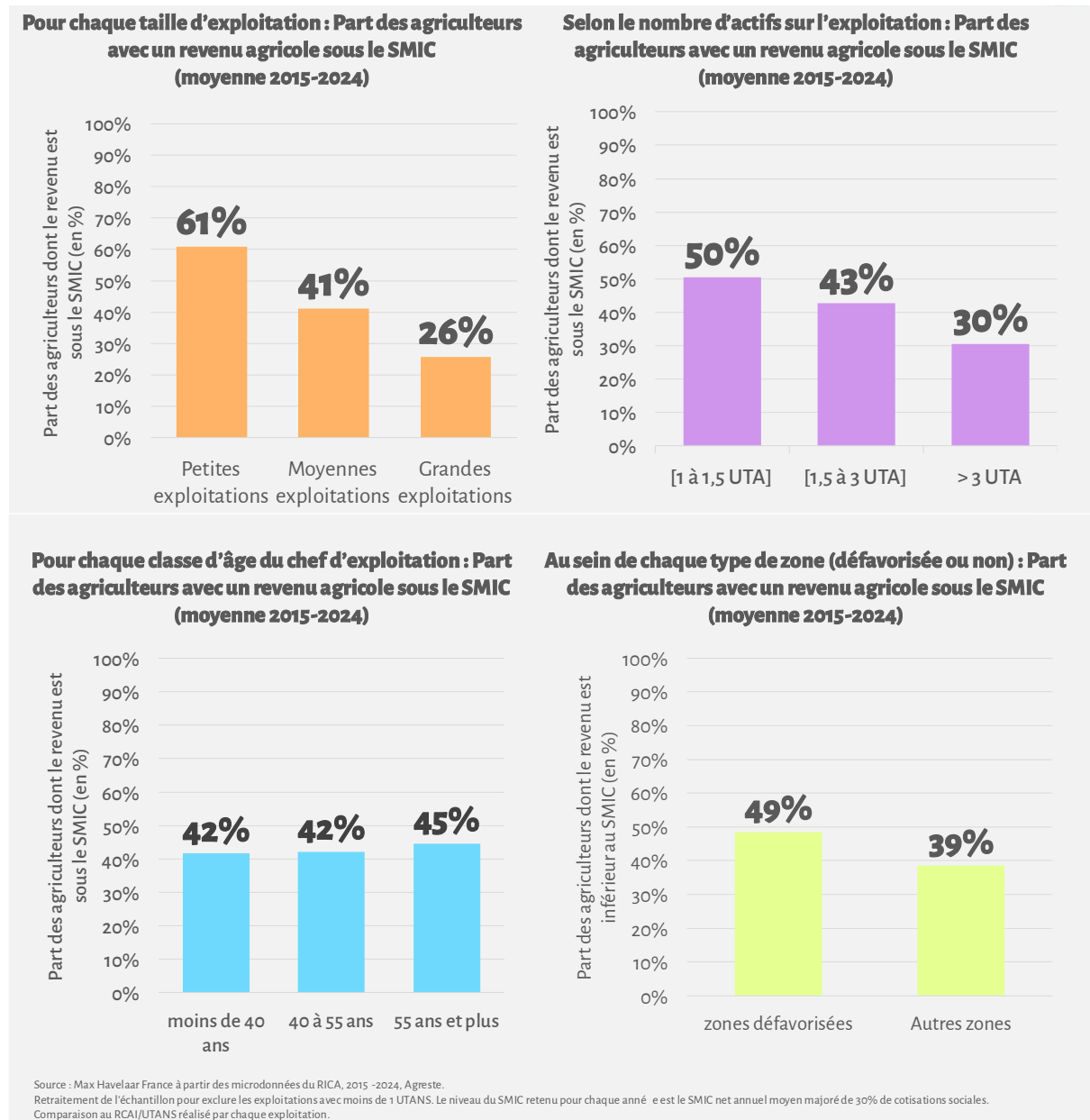
²⁷ 3 classes d'âge retenues : moins de 40 ans, 40 à 55 ans, plus de 55 ans

²⁸ La classification des exploitations selon la production brute standard est identique à celle utilisée par Agreste : « Petites exploitations » pour les PBS comprises entre 25k€ et 100k€ ; « moyennes exploitations » pour les PBS comprises entre 100k€ et 250k€ ; « Grandes exploitations » pour les PBS supérieures à 250k€

²⁹ En moyenne sur 10 ans, la part des agriculteurs travaillant sur une exploitation avec [1 à 1,5 UTA] représente 36% ; [1,3 à 3 UTA] = 44% ; [> 3 UTA] = 20% (sur l'échantillon du RICA) En moyenne sur 10 ans, la part des agriculteurs ayant une petite exploitation représente 33% ; moyenne exploitation = 39% ; grande exploitation = 29% (sur l'échantillon du RICA)

agriculteurs situés sur ces zones ont un revenu agricole inférieur au SMIC, contre 39% pour ceux qui n'y sont pas situés (en moyenne depuis 2015). Cette tendance se confirme sur chaque année étudiée entre 2015 et 2024 et bien que des revalorisations de l'ICHN ont été appliquées lors de la réforme de 2015, force est de constater que les budgets mis en œuvre n'ont pas été suffisants pour empêcher les différences de revenus entre les zones défavorisées et les autres.

Pour différents paramètres : part des agriculteurs dont le revenu issu de l'activité agricole est inférieur au SMIC annuel (moyenne 2015-2024)



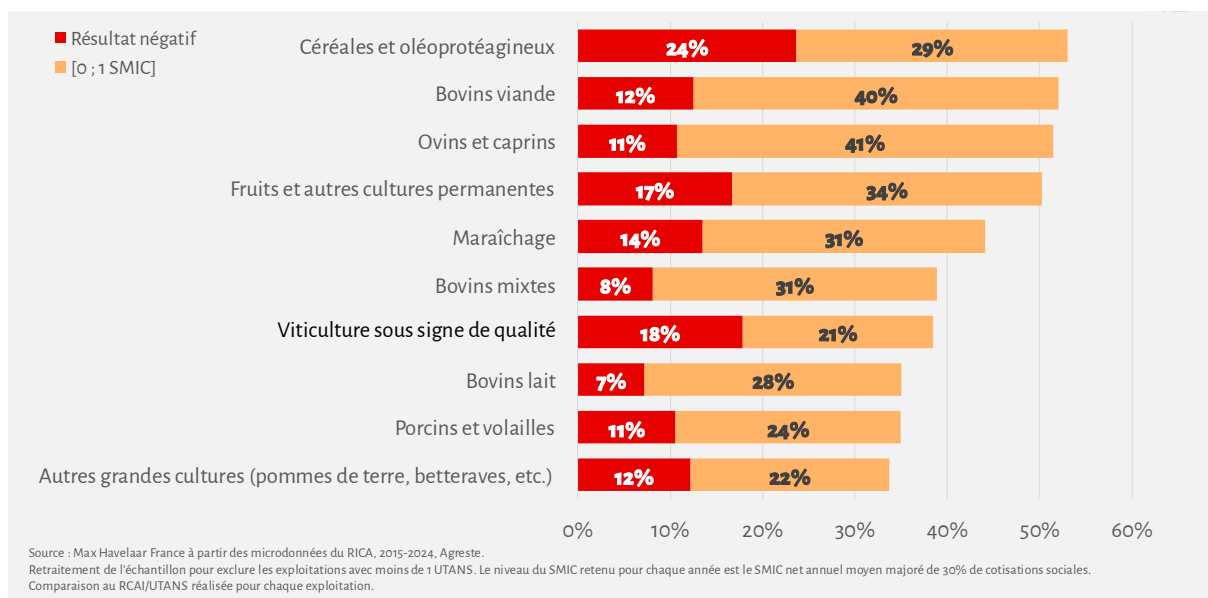
En conclusion, il semble que le profil d'agriculteur ou agricultrice le plus exposé au risque d'avoir un revenu agricole inférieur au SMIC est une personne de plus de 55 ans, gérant une petite exploitation avec peu d'actifs et qui est située en zone défavorisée. Cependant, en volume, le visage de la précarité agricole est celui d'une personne de 40 à 55 ans, sur une exploitation de petite taille avec 1,5 à 3 actifs (compte tenu de la population globale de chaque catégorie).

La précarité des revenus : un phénomène qui concerne toutes les filières bien que certaines soient plus exposées

Au-delà des références nationales, l'analyse par Orientation Technico-Économique (OTEX) permet d'identifier si la précarité se focalise davantage sur certaines filières³⁰. De la même manière que pour la partie précédente, les deux indicateurs de précarité retenus sont à la fois la part des agriculteurs dont le RCAI/UTANS est négatif, et à la fois la part des agriculteurs dont ce résultat est inférieur à 1 SMIC annuel brut. La période étudiée reste identique c'est-à-dire de 2015 à 2024.

Même si certaines spécialisations sont davantage concernées par la part des agriculteurs sous ces deux seuils, la précarité concerne toutes les filières et aucune n'échappe à une part significative d'agriculteurs présentant des résultats à perte et à une part d'autant plus significative d'agriculteurs ne dégageant pas un revenu équivalent au SMIC. Ainsi, 1 agriculteur sur 3 au minimum est chaque année sous ce seuil en moyenne quelle que soit les filières chaque année.

Au sein de chaque filière : part des agriculteurs dont le revenu issu de l'activité agricole est inférieur au SMIC annuel (moyenne 2015-2024)



Certaines spécialisations sont davantage concernées par de faibles revenus et peuvent focaliser les préoccupations. Pour quatre d'entre-elles, en moyenne, une majorité d'agriculteurs dégagent des revenus agricoles inférieurs au SMIC chaque année : les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, en production de viande bovine, en production ovines et caprines, en productions de fruits.

D'une année à l'autre, les situations évoluent fortement et les filières les plus exposées ne sont pas toujours les mêmes. Néanmoins, l'analyse sur 10 ans confirme une exposition systématique, quoique d'intensité variable selon les filières. Même, lors des années les plus favorables, aucune filière n'est totalement préservée. A l'inverse pour certaines, les années les plus défavorables peuvent induire une précarité forte pour la quasi intégralité des agriculteurs. Deux situations extrêmes illustrent cette affirmation : D'une part, la filière laitière a compté lors de sa meilleure année 16 % d'agriculteurs sous l'équivalent du SMIC. D'autre part, la filière céréales et oléoprotéagineux atteint la valeur record de 89 % des agriculteurs concernés en 2016. Certaines filières concentrent par ailleurs un nombre plus importants d'agriculteurs ayant des résultats négatifs. C'est notamment le cas de la viticulture et des fruits alors qu'elles ne sont pas celles les

³⁰ Selon le découpage en 17 Orientation Technico-Economique d'Exploitation défini par le RICA

plus exposées lorsque l'on se focalise sur le seuil du SMIC, ce qui traduit un niveau d'inégalité particulièrement forts dans ces filières.

Enfin, au-delà du niveau moyen, certaines filières se distinguent par une forte instabilité des revenus, qui se traduit par des variations importantes de la part d'agriculteurs sous le SMIC selon les années. Cette variabilité est particulièrement marquée en céréales et oléoprotéagineux (coefficient de variation de 39 % sur 10 ans pour la part d'agriculteurs sous le SMIC), en bovins lait (36 %) ou dans les autres grandes cultures comme la pomme de terre et la betterave (31%). À l'inverse, d'autres filières comme les bovins viande (11 %), les ovins-caprins (8 %) ou l'horticulture (12 %) présentent des situations plus stables, bien que souvent durablement dégradées.

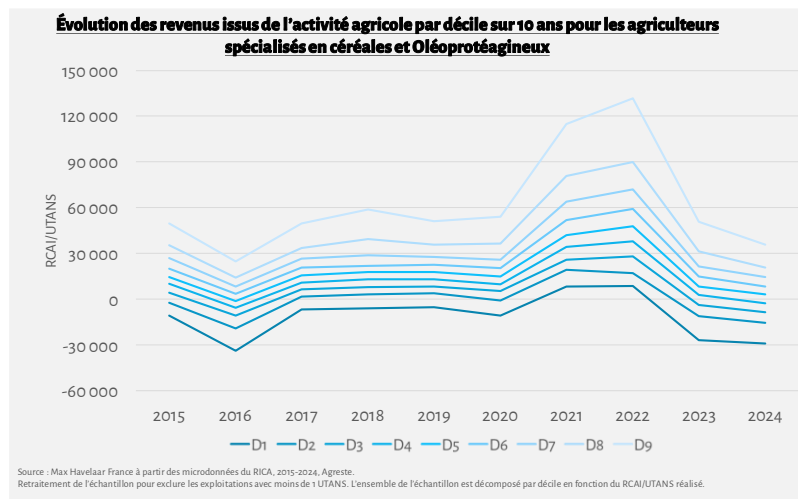
Certaines filières semblent ainsi structurellement en difficulté et d'autres fortement exposées aux aléas, rendant les revenus agricoles particulièrement incertains. Par ailleurs, ces difficultés ne doivent pas masquer les écarts qu'il peut y avoir au sein de ces filières et les meilleures situations, comme par exemple pour les filières autres grandes cultures (pommes de terres, betteraves, etc.), maraîchage, ou encore granivores (porcins, volailles), pour lesquelles la part des agriculteurs ayant un revenu agricole supérieur à 2 SMIC est respectivement de 45%, 42% et 40% en moyenne sur 10 ans.

De fortes inégalités entre les agriculteurs d'une même filière, l'exemple des céréales-oléoprotéagineux et de l'élevage laitier

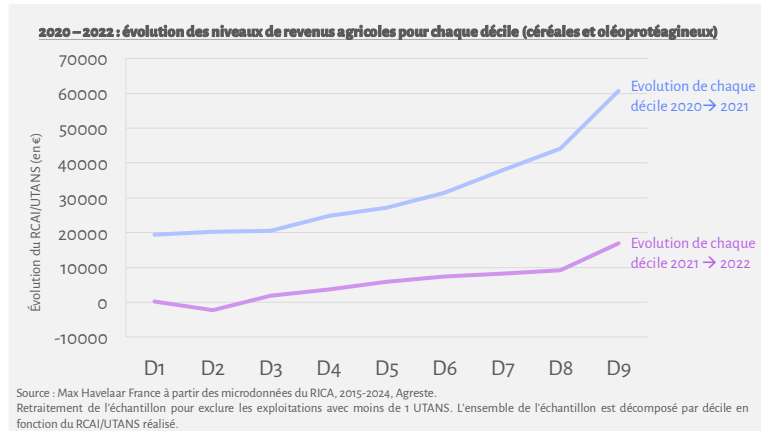
Au sein d'une même filière, les revenus sont extrêmement inégaux. Nous choisissons dans cette partie de ne détailler les résultats que pour deux filières : les exploitations spécialisées en grandes cultures de céréales et oléoprotéagineux (OTEX 15) et celles spécialisées dans l'élevage laitier (OTEX 45). Le choix de ces deux productions s'expliquent car elles sont des exemples de filières qui concentrent les revendications ou idées reçues sur les revenus des agriculteurs. D'une part, l'image des revenus agricoles faibles pour les éleveurs laitiers, qui se traduit par les différentes manifestations faisant suite aux crises laitières successives des deux dernières décennies. D'autre part, l'idée de revenus agricoles très importants pour une partie des céréaliers.

Le revenu des agriculteurs spécialisés en céréales et oléoprotéagineux a connu des variations d'ampleur sur la période 2015-2024 qui, au-delà des moyennes, sont vécues à tous les étages de la distribution, du 1^{er} décile représentant les agriculteurs dont les revenus de l'année sont les plus faibles, au 10^{ème} décile. Après avoir atteint des sommets historiques en 2022, portés par la flambée des cours mondiaux, les revenus agricoles ont chuté en 2023 et 2024, sous l'effet conjugué de la baisse des prix de vente et du maintien de charges d'intrants élevées.

Les écarts entre les déciles (D1 à D9) relevés chaque année montrent que les phases de prospérité ne profitent pas de manière uniforme à l'ensemble des exploitations spécialisées dans les grandes cultures. Si la tendance générale est synchrone, l'amplitude des gains lors des meilleures années est plus marquée pour les déciles supérieurs, c'est-à-dire les meilleurs niveaux de revenus. Autrement dit, lors de ces années,



les revenus annuels les plus forts progressent davantage que les autres, ce qui est particulièrement marquée pour les 20% des revenus les plus forts. La période 2021-2022 est particulièrement révélatrice de ce phénomène. Entre 2020 et 2021, le premier décile (D1) a par exemple progressé de près de 19 000€ mais a stagné entre 2021 et 2022. Au milieu de la distribution, la médiane (D5) a progressé de 27 000€ entre 2020 et 2021 puis à nouveau de près de 6000€ l'année suivante. Enfin, le 9^{ème} décile (D9) a progressé sur cette même période de près de 61 000€ puis 17 000€. Par conséquent, au-delà d'une réhausse globale des revenus agricoles, les meilleures années se traduisent par un accroissement des inégalités parmi les agriculteurs spécialisés en céréales et oléoprotéagineux.

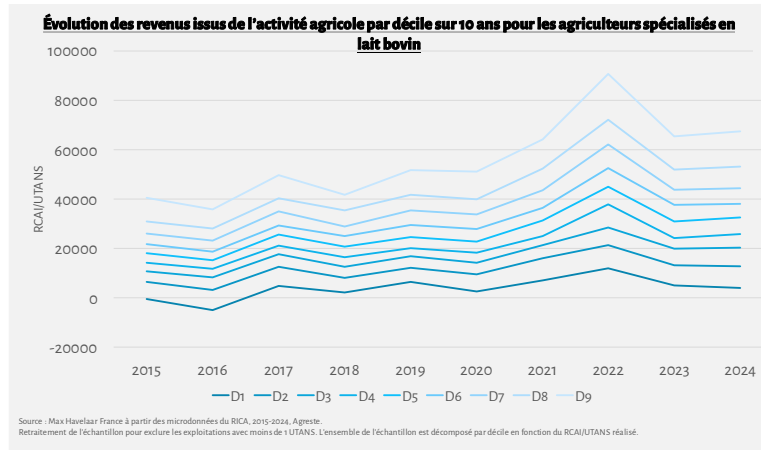


L'inversion de la dynamique à partir de 2023 illustre une asymétrie de résilience. Malgré une chute brutale, les 10 % des revenus les plus aisés continuent de se situer de près de 51 000 € en 2023, soit un niveau supérieur à la valeur du revenu agricole médian relevé lors des meilleurs années. Pour les revenus les plus faibles, la chute signifie un retour à un RCAI/UTANS négatif. Cette analyse en déciles décrit la dispersion des revenus agricoles pour une année donnée mais ne permet pas de suivre les trajectoires individuelles des agriculteurs, qui peuvent passer d'un décile à l'autre selon les années (voir ultérieurement).

De la même manière pour les éleveurs laitiers, l'étude des évolutions de chaque décile de revenu traduit une évolution cohérente des revenus agricoles tout au long de la distribution. Nous n'observons pas d'années pour lesquelles certains pans de la distribution régressent alors que d'autres progressent ce qui aurait pu traduire une exposition différentes des exploitations laitières aux facteurs externes (charges, prix, etc.). Ce premier constat suggère au contraire la présence de facteurs communs à l'ensemble des éleveurs laitiers et qui conditionnent leurs évolutions de revenus.

Entre 2015 et 2018, les écarts entre les déciles sont relativement importants mais constants. La période 2019-2022, coïncidant avec la hausse des prix du lait, est marquée par une croissance généralisée à tous les déciles mais qui est plus importante pour les déciles supérieurs. Depuis, 2023, la baisse des revenus a affecté l'ensemble des déciles mais de manière plus prononcée pour les revenus les plus forts.

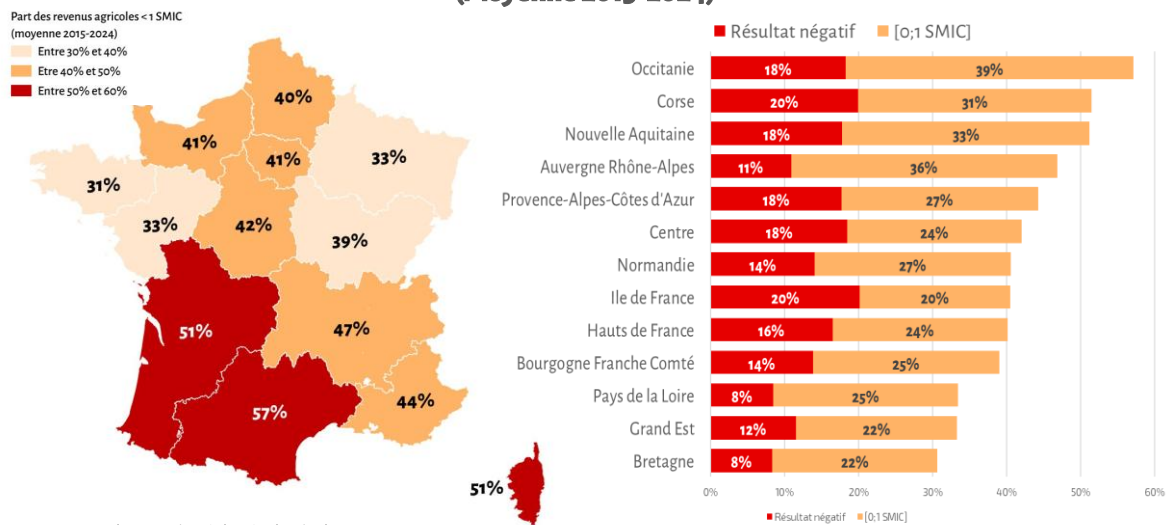
De la même manière que pour les agriculteurs spécialisés en céréales et oléoprotéagineux, les progressions relevées les meilleures années se traduisent par un accroissement des écarts entre les niveaux de revenus les plus forts et les niveaux de revenus les plus faibles. Bien que la croissance de ces niveaux de revenus soient relativement plus fortes pour les déciles inférieurs que pour les déciles supérieurs (en %), les écarts en valeur absolue restent largement plus importants pour le décile le plus aisé (la croissance des revenus est 2,9 fois supérieur pour le niveau du 9^{ème} décile entre 2020 et 2021 que pour le 1^{er} Décile et 5,4 fois supérieur l'année suivante).



Aucun territoire n'est épargné par la présence de faibles revenus agricoles

Un travail identique est réalisé à l'échelle régionale à partir des RCAI/UTANS de l'ensemble des exploitations individuelles comprises dans la base de données du RICA. Comme pour l'analyse conduite à l'échelle des filières de production, la distribution des revenus agricoles par région démontre qu'aucune région n'échappe à la précarité agricole. Dans toutes les régions, plus de 30% des agriculteurs ont des revenus agricoles inférieurs au SMIC en moyenne chaque année, dont au minimum 8% d'agriculteurs ayant des résultats négatifs.

Part des agriculteurs dont le revenu agricole est inférieur en SMIC (Moyenne 2015-2024)



Source : Max Havelaar France à partir des microdonnées du RICA, 2015-2024, Agreste. Retraitement de l'échantillon pour exclure les exploitations avec moins de 1 UTANS. Le niveau du SMIC retenu pour chaque année est le SMIC net annuel moyen majoré de 30% de cotisations sociales. Comparaison au RCAI/UTANS réalisée pour chaque exploitation.

22

Les résultats révèlent une vulnérabilité économique généralisée, mais avec une amplitude régionale notable. Dans trois régions, une majorité d'agriculteurs a un revenu agricole inférieur au SMIC en moyenne chaque année depuis 10 ans : l'Occitanie (57%), la Corse (51%), la Nouvelle Aquitaine (51%). Ce résultat en particulier pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine est particulièrement révélateur car ces deux régions sont aussi celles concentrant le plus d'agriculteurs et d'agricultrices en France. Inversement, les régions Bretagne (31%), Grand Est (33%) et Pays de la Loire (33%), affichent des proportions plus faibles d'agriculteurs avec des revenus inférieurs au SMIC.

La prédominance dans certaines régions des filières les plus concernées par la précarité peut être l'une des explications de ces taux. Néanmoins, les résultats présentés dans cette publication ne visent pas à expliquer les ressorts de ces différences régionales et l'effet combiné du territoire et de la spécialisation pour expliquer si certaines filières sont plus performantes économiquement dans une région par rapport à une autre.

Les moyennes étudiées à l'échelle nationale, régionale, ou des spécialisations permettent de dégager une tendance claire sur la précarité d'une partie des agriculteurs. Par-delà ces moyennes, quelles sont les trajectoires individuelles des agriculteurs et agricultrices ? La variation annuelle des résultats observée à une échelle plus globale se traduit-elle par une telle variation des résultats à l'échelle individuelle ? Un agriculteur dont le revenu agricole est faible sur une année compense-t-il cet écart l'année suivante ?

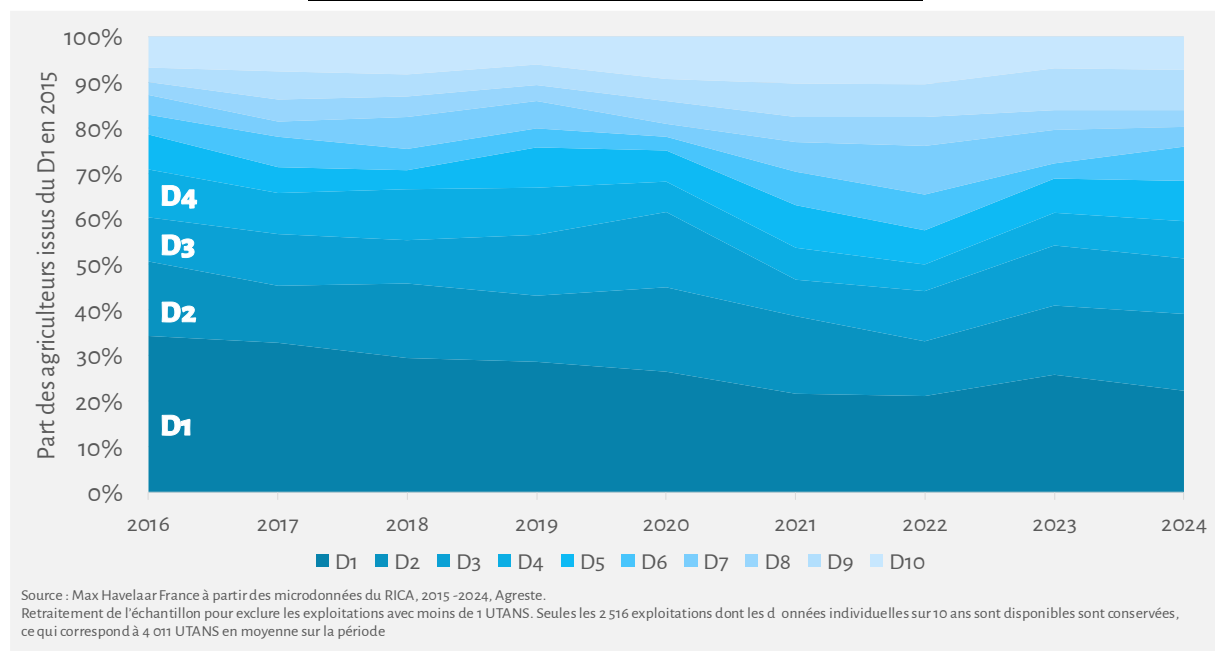
Suivi de cohorte : l'existence d'une trappe à pauvreté

Pour étudier les trajectoires économiques individuelles des agriculteurs, il est nécessaire de suivre un échantillon constant sur plusieurs années. La base des microdonnées du RICA est composée d'environ 7000 exploitations chaque année et près de 10% des exploitations sont renouvelées annuellement. En revanche, 2 516 exploitations, représentant 4000 UTANS sont présentes chaque année de 2015 à 2024. Nous cherchons à étudier :

1. D'une part si les agriculteurs dont les revenus agricoles sont les plus faibles restent parmi les revenus les plus faibles tout au long de la période (persistance dans un niveau de revenu faible relativement) ;
2. D'autre part si les agriculteurs dont les revenus agricoles sont inférieurs à l'équivalent du SMIC demeurent sous ce seuil (persistance dans un niveau de revenu faible dans l'absolu).

À partir de l'année 2015, nous réalisons cette étude sur 2 niveaux pour répondre à la première question concernant la persistance des inégalités pour les agriculteurs avec les revenus agricoles les plus faibles : à l'échelle du 1^{er} Décile (les 10% des revenus les plus modestes en 2015, soit 252 exploitations représentant 407 agriculteurs en 2015) et à celle du 1^{er} Quartile (les 25% des revenus les plus modestes en 2015, soit 629 exploitations représentant 1017 agriculteurs en 2015). Les graphiques suivants présentent le suivi de leur trajectoire pendant les 9 années suivantes.

Pour les agriculteurs appartenant au 1^{er} décile de revenus en 2015 : Persistance dans le décile 1 et mobilité sur les années suivantes (2016-2024)



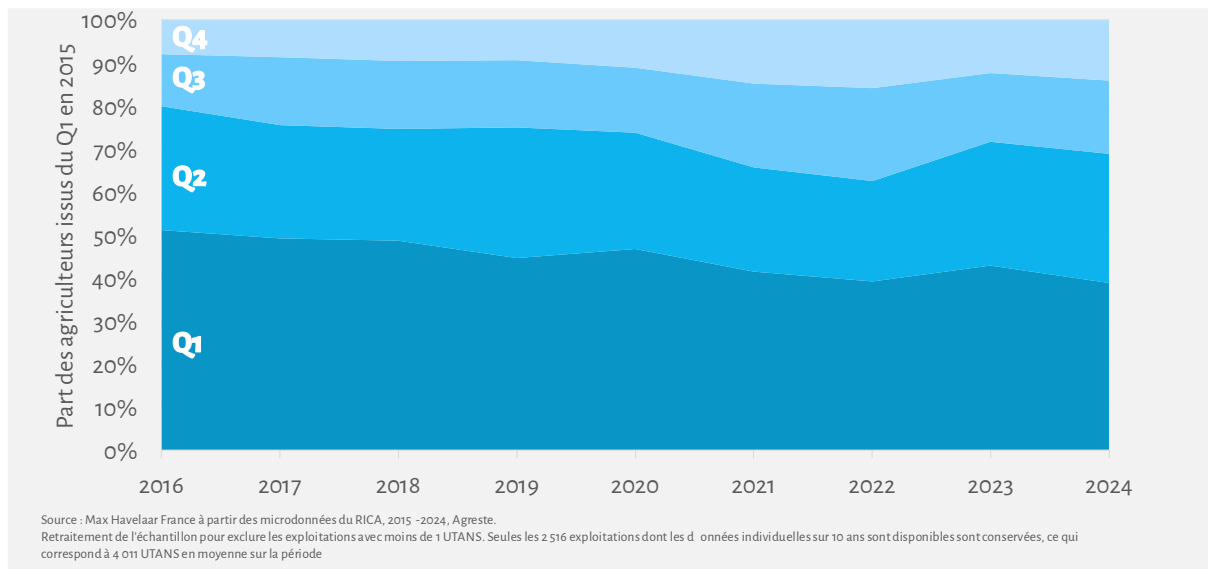
Dans le cas théorique d'une répartition égale des chances d'appartenir aux plus forts revenus comme aux plus faibles chaque nouvelle année, la répartition attendue serait une distribution de 10% du 1^{er} Décile dans chaque décile les années suivantes. A l'inverse, les résultats montrent qu'une part substantielle des agriculteurs initialement situés dans le 1^{er} décile en 2015 y demeure durablement avec une probabilité d'appartenance au 1^{er} décile plus forte (pour rappel le D1 correspond presque toujours à des résultats négatifs entre 2015 et 2024). De 2016 et 2024, la part de ces agriculteurs persistant dans le D1 demeure entre 20 et 35 % avec une valeur moyenne de 28% sur l'ensemble de la période ce qui signifie que chaque année un peu plus d'un agriculteur sur quatre qui faisait partie des 10% les plus modestes en 2015 reste

parmi ces 10%. Au-delà de la persistance dans le 1^{er} Décile, plus de la moitié des agriculteurs (57%) qui appartenait au 10% les plus modestes en 2015 se situent dans les 3 premiers déciles (D1, D2 ou D3) en moyenne. Ces différentes proportions tendent toutefois à diminuer au fur et à mesure de la période (de 33% en 2016 à 22% en 2024 pour la persistance dans le D1) ce qui signifie que ce phénomène d'appartenance au plus bas revenus s'estompe dans le temps sans pour autant disparaître en 10 ans.

Inversement, la probabilité pour un agriculteur qui appartenait au 10% les plus modestes en 2015 de se retrouver parmi les déciles de revenus les plus élevés (D8, D9, D10) existe et représente 17% en moyenne avec une forte variabilité (de 11 à 23%). Ces variations suggèrent que même si certains agriculteurs connaissent des trajectoires ascendantes, celles-ci sont potentiellement temporaires.

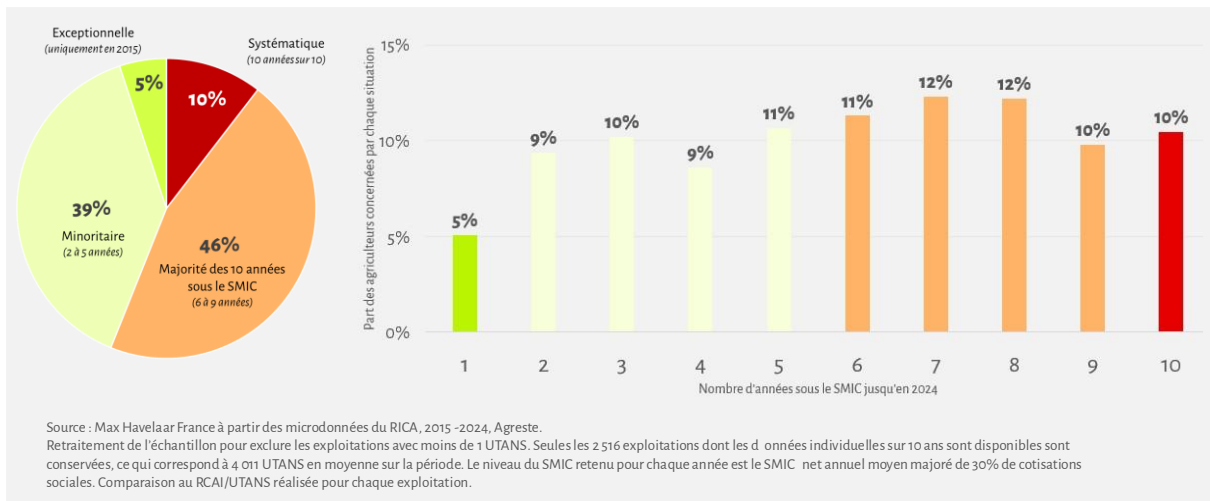
Cette même étude est conduite sur l'appartenance des agriculteurs au 1^{er} quartile afin d'analyser si le même phénomène peut être constaté à une échelle plus large de revenus, en se détachant des situations les plus extrêmes. La distribution des trajectoires individuelles confirme ce phénomène de trappe à pauvreté relative. En moyenne sur la période, chaque année 45% des agriculteurs qui se situaient dans le 1^{er} quartile en 2015 s'y retrouve à nouveau. La probabilité pour eux d'évoluer dans d'autres niveaux relatifs de revenus diminue du 1^{er} Quartile jusqu'au 4^{ème} : 45% pour l'appartenance moyenne au Q1, 27% pour le Q2, 16% pour le Q3, 12% pour le Q4.

Pour les agriculteurs appartenant au 1^{er} Quartile de revenus en 2015 : Persistance dans le Q1 et mobilité sur les années suivantes (2016-2024)



Pour compléter cette étude de la persistance des positions relatives des agriculteurs en fonction de leurs revenus issus de l'activité agricole, nous étudions les trajectoires des agriculteurs en fonction de leurs revenus en valeur. Nous isolons ceux dont le revenu agricole était inférieur au SMIC en 2015 afin d'étudier s'ils demeurent sous ce niveau les années suivantes. Parmi les 2 516 exploitations qui composent cet échantillon constant, elles étaient 981 (représentant 1 573 agriculteurs) sous ce seuil en 2015. Une part importante a persisté régulièrement dans cette situation jusqu'en 2024.

Persistance sous le seuil du SMIC pour les agriculteurs dont le revenu agricole était inférieur au SMIC en 2015



La part des agriculteurs qui étaient sous ce seuil en 2015 puis y sont restés la majorité des années (de 6 à 10 années sur 10) concentre 56% des agriculteurs. Dans certains cas extrêmes, représentant 10% des agriculteurs sous le SMIC en 2015, cette persistance sous ce seuil a été systématique jusqu'en 2024. À l'inverse, un revenu agricole inférieur au SMIC en 2015 était une situation exceptionnelle pour seulement 5% des agriculteurs.

Cette répartition met en évidence que la précarité des revenus agricoles correspond rarement à un épisode conjoncturel isolé mais s'inscrit davantage sur le long terme créant une trappe à bas revenus.

La proportion inquiétante d'agriculteurs et d'agricultrices qui ne dégagent pas un revenu équivalent au SMIC chaque année, leur persistance dans cette situation, la généralisation de cette précarité quelle que soit les régions et les filières, ou encore les inégalités importantes de revenus entre agriculteurs, sont autant d'indicateurs d'une vulnérabilité importante du secteur agricole français. Cette absence de sécurité économique a des répercussions majeures sur les projections que peuvent avoir les agriculteurs : Comment continuer l'agriculture avec de faibles revenus agricoles ? Comment engager les transitions environnementales alors que les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, voire restent systématiquement faibles ?

Ces réflexions sont au cœur de la partie suivante de cette publication qui vise à évaluer le coût budgétaire d'une sécurisation des revenus agricoles en France.

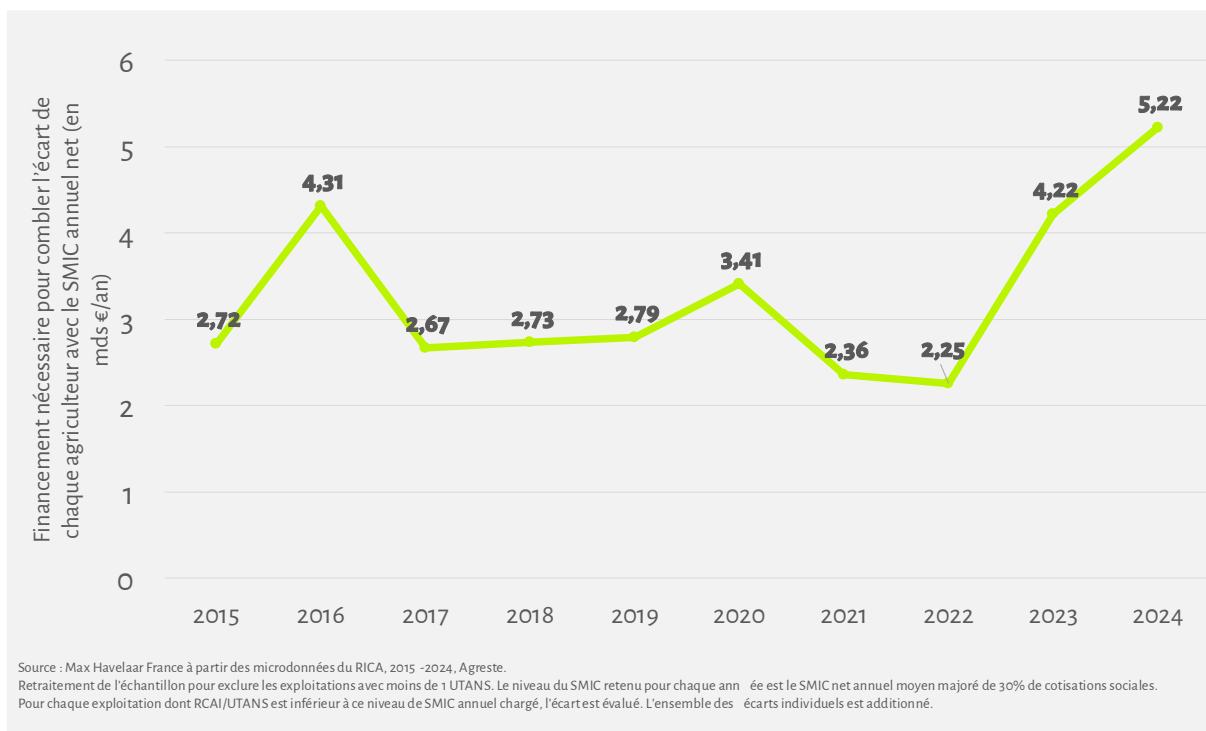
4,7 milliards d'euros par an pour assurer l'équivalent d'un SMIC minimum pour tous en 2023 et 2024

En moyenne, 174 000 agriculteurs par an, soit près de 43% du secteur, ont un revenu inférieur au SMIC annuel. Quel serait le financement nécessaire pour que chacun d'entre eux bénéficie de ce niveau minimum de rémunération du travail ?

La budgétisation suivante est réalisée à partir de la base des microdonnées du RICA, déjà utilisée pour calculer le RCAI/UTANS. Pour chaque exploitation dont le RCAI/UTANS est inférieur à l'équivalent du SMIC annuel net (de l'année en cours) l'écart avec le RCAI/UTANS à atteindre pour être égal à ce seuil est évalué et affecté au nombre d'UTANS de l'exploitation. Enfin, les écarts individuels pour l'ensemble des exploitations concernées sont additionnés et rendent compte du coût total de financement à identifier pour atteindre ce niveau de référence.

En moyenne entre 2015 et 2024, ce budget est évalué à 3,3 milliards d'euros par an. Il a nettement augmenté ces deux dernières années après une phase relativement stable de 2017 à 2022. Les années 2016, 2023 et 2024 qui sont celles pour lesquelles la part des agriculteurs sous ce seuil est la plus élevée, sont logiquement aussi celles pour lesquelles ce budget est le plus important : respectivement 4,3 ; 4,2 et 5,2 milliards d'euros. A l'inverse, malgré la proportion d'agriculteurs sous le SMIC nettement plus faible en 2021 et 2022, le coût pour la période 2021-2022 reste évalué entre 2,2 et 2,4 milliards d'euros. Ce montant reste proche des valeurs de 2015, 2017, 2018 et 2019 alors même que la part des agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC est inférieur de près de 10 points en 2021 et 2022 par rapport à ces années.

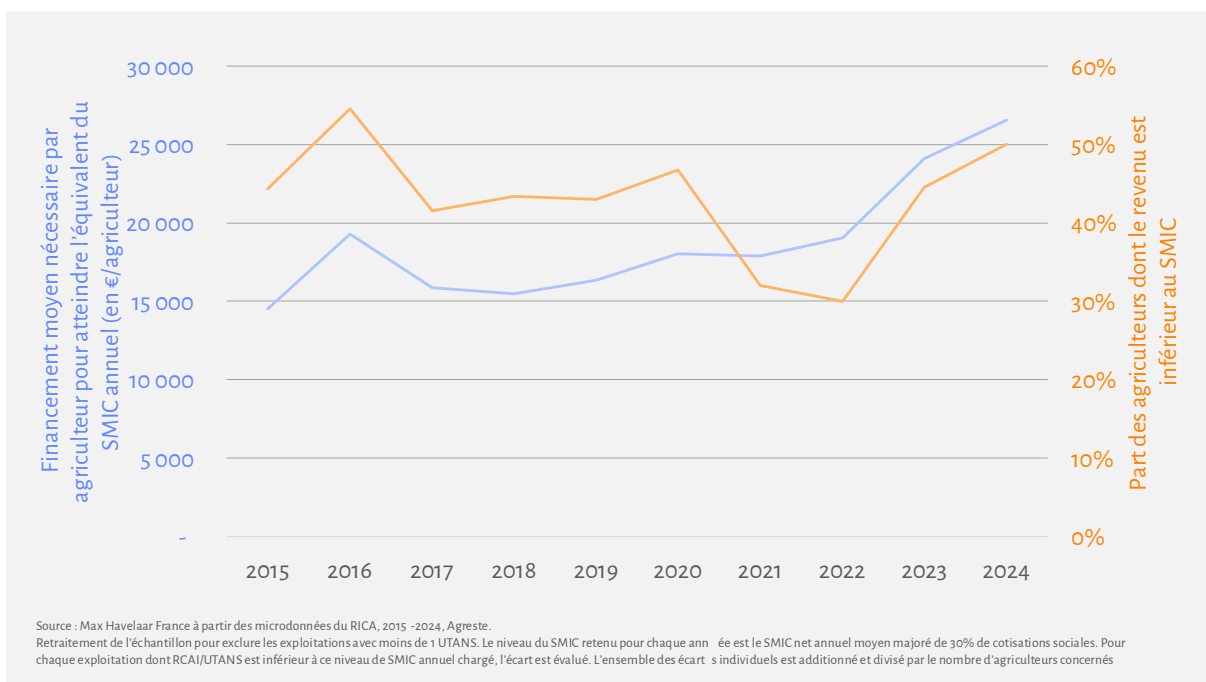
Évaluation du financement nécessaire par année pour que tous les agriculteurs aient au minimum un revenu agricole équivalent au SMIC



Au-delà de la part des agriculteurs sous le SMIC, l'importance des écarts entre chaque situation individuelle et ce seuil joue un rôle majeur dans l'évolution du financement nécessaire. Le graphique ci-dessous rend compte de ces deux effets combinés sur l'évolution du montant global. Malgré une part variable d'agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC, le financement moyen nécessaire par agriculteur concerné est en augmentation systématique depuis 2017. Ceci traduit un renforcement de la précarité pour les agriculteurs et agricultrices dont les revenus sont inférieurs au SMIC.

Sur la période 2023-2024, le nombre d'agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC est supérieur de 9% par rapport au nombre d'agriculteurs concernés sur la période 2015-2022. Sur ces mêmes périodes, l'augmentation du financement moyen nécessaire par agriculteur a progressé de 49%. La hausse du montant global sur les 2 dernières années est donc davantage tirée par le creusement de l'écart entre les revenus agricoles réalisés et le montant du SMIC annuel (qui a lui-même progressé³¹), que par la hausse du nombre d'agriculteurs sous ce seuil de référence.

Évolution des deux composantes du financement global nécessaire : (1) le financement moyen par agriculteur sous le SMIC et la part des agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC



Compte tenu des écarts plus importants qui séparent les agriculteurs dont les résultats sont les plus faibles du SMIC annuel, il est légitime de se questionner sur la part que ces derniers représentent dans le coût total à financer. En moyenne entre 2015 et 2024, les 1% des agriculteurs les plus modestes représentent 9% du montant total à financer (soit près de 289 millions d'euros). Cette part s'élève à 30% en moyenne pour les 5% des agriculteurs les plus modestes (près de 986 millions d'euros). Ce chiffrage a pour but détailler la formation de ce coût pour prendre connaissance de sa structure et éclairer les décisions publiques. Pour autant, il ne s'agit pas de mettre en question l'intérêt de rehausser le revenu de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices en France compte tenu de la déprise agricole actuelle à laquelle nous sommes confrontés et aux besoins de la transition environnementale qui doit être soutenue auprès de toutes les exploitations.

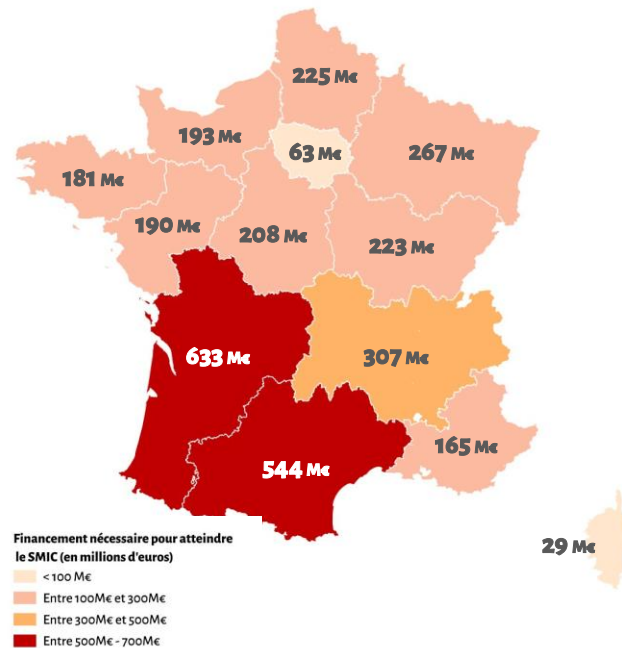
³¹ Le montant du SMIC annuel net a progressé de 16% entre la moyenne des années 2023-2024 et la moyenne des années 2015-2022.

Cette déclinaison du financement nécessaire est réalisée à l'échelle des régions et des filières. Les résultats par territoire et par filière détaillés dans les parties précédentes se basaient uniquement sur la part des agriculteurs dont le revenu est sous le seuil du SMIC. La carte et le graphique ci-contre rendent compte de hiérarchies différentes que celles préalablement évoquée puisque d'autres facteurs influent sur le montant total du financement nécessaire comme la profondeur des écarts entre ces agriculteurs et ce seuil, et surtout le nombre d'agriculteurs concernés par spécialisation et par région.

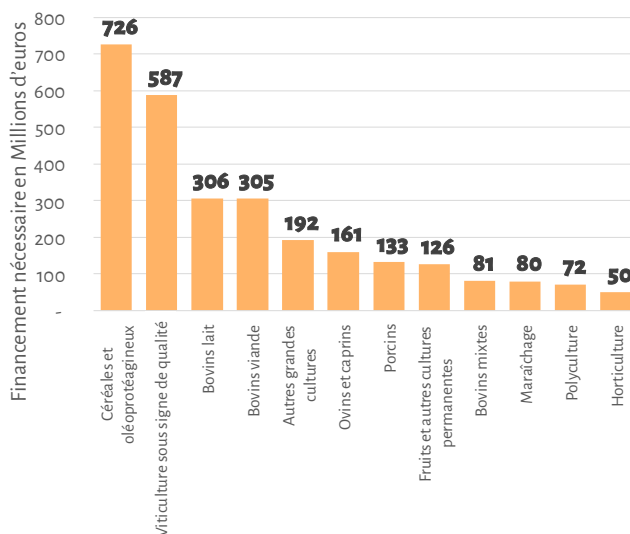
Les 2 régions pour lesquelles le financement nécessaire pour combler cet écart sont logiquement la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie au regard du nombre d'agriculteurs présents sur ces territoires et de la part d'agriculteurs sous le SMIC relevée précédemment sur ces territoires. Certaines filières, particulièrement importantes en nombre d'agriculteurs sur ces territoires font partie de celles pour lesquelles les taux

d'agriculteurs ayant des revenus sous ce seuil sont les plus hauts, comme les céréales et oléoprotéagineux, la viticulture, les filières bovin viande et ovins caprins.

Financement moyen nécessaire par région en millions d'euros (moyenne 2015-2024)



Financement moyen nécessaire pour les principales filières en millions d'euros (moyenne 2015-2024)



Concernant le financement moyen nécessaire pour chaque spécialisation, la hiérarchie précédemment relevée à partir de la part des agriculteurs dont le revenu est inférieur au SMIC est bousculée dans cette analyse au regard du nombre d'agriculteurs concernés dans chaque filière.

Les 2 filières qui se démarquent sont ainsi les céréales et oléoprotéagineux ainsi que la viticulture. Pour la première, la part des agriculteurs sous ce seuil est la plus forte de l'ensemble des filières et le nombre d'agriculteurs spécialisés dans cette filière également. Pour la viticulture, c'est notamment le nombre d'agriculteurs qui réhausse le financement nécessaire ainsi que les écarts très importants entre les plus bas revenus et le seuil du SMIC.

Prix, volumes produits et commerce international : quelles corrélations avec les revenus agricoles ?

Les déterminants des revenus agricoles en France font l'objet de débats récurrents, souvent structurés autour de trois leviers principaux : les prix, les volumes produits et le commerce international. Afin d'éclairer ces discussions, nous avons conduit une analyse de corrélation entre le revenu agricole moyen (RCAI/UTANS)³² et quatre facteurs clés : le prix moyen d'achat des produits agricoles, le volume total de production en France, ainsi que les volumes échangés à l'international, à travers les importations et les exportations. Cette approche permet de dépasser les lectures ponctuelles en s'inscrivant dans une perspective de long terme, couvrant près de trente ans (avec quelques limites ponctuelles de disponibilité de données selon les filières et qui sont détaillées ci-après). L'objectif est d'identifier, de manière objective, quels facteurs apparaissent le plus étroitement liés à l'évolution des revenus agricoles, et ainsi de mieux hiérarchiser les leviers d'action mobilisés dans le débat public.

Sur le plan méthodologique, l'analyse repose sur la construction de séries homogènes sur longue période, en mobilisant trois grandes sources de données :

- Les revenus agricoles sont appréhendés à travers les RCAI/UTANS moyens en euros courants, tel que publiés par Agreste, pour chaque année et chaque OTEX, sur la période 1993–2024.
- Ces données sont mises en regard des indices de prix agricoles à la production (IPPAP), disponibles mensuellement sur la même période pour les principales filières (lait de vache, bovins de boucherie, fruits et légumes frais, fruits frais, légumes frais, céréales, volailles)³³. Certains arbitrages méthodologiques ont été nécessaires pour assurer la cohérence avec les périmètres d'analyse : en viande bovine, un indice combiné a été reconstitué à partir de la moyenne entre bovins maigres et bovins de boucherie. Pour les céréales, l'indice IPPAP retenu couvre uniquement les céréales bien que l'OTEX inclue les oléoprotéagineux.
- Enfin, les données relatives aux volumes (production, importations, exportations) proviennent des bilans d'approvisionnement d'Agreste, avec un historique variable selon les filières (milieu des années 1990 dans la plupart des cas et jusqu'en 2023). Là encore, des indices agrégés ont été reconstruits pour approcher au mieux les périmètres des OTEX : un indice « total céréales et oléoprotéagineux », un indice « total légumes » (fondé sur les 3 produits disponibles dans la base : choux-fleurs, brocolis et tomates), un indice « total fruits » (reposant sur six catégories principales), ou encore un indice « total volailles » (hors œufs). Pour le lait, l'analyse des volumes se limite aux données de production issues de l'enquête annuelle laitière (disponible dans des sources différentes entre 2010–2024), mais aucune information sur les échanges extérieurs n'a été retenue.

L'ensemble de ces choix vise à maximiser la robustesse et la comparabilité des séries, malgré les limites inhérentes à la disponibilité des données (Annexe 1).

³² Ici la base de données utilisée n'est plus la base des microdonnées du RICA mais la synthèse réalisée par Agreste et qui identifie directement la moyenne du RCAI/UTANS pour chaque année et chaque OTEX.

³³ « L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) permet de mesurer l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. », INSEE

L'analyse se focalise sur la comparaison de ces paramètres de contexte : Prix moyens d'achats aux agriculteurs, volumes produits en France, volumes exportés et importés en France, avec les indicateurs de revenus agricoles (RCAI/UTANS). Les combinaisons suivantes sont étudiées :

- Indice de prix à la production (IPPAP) et RCAI/UTANS
- Volumes totaux produits en France et RCAI/UTANS
- Volumes totaux exportés par la France et RCAI/UTANS
- Volumes totaux importés en France et RCAI/UTANS

De premières observations visuelles de la distribution des nuages de points et de l'évolution annuelle des courbes sont réalisées afin d'identifier de potentielles tendances. Un exemple est partagé ci-contre sur la filière porcine.

Revenus moyens des éleveurs porcins en fonction des prix moyens à la production, des volumes produits en France, des volumes exportés ou importés (1996 – 2024)



Pour confirmer ou infirmer ces premières observations, nous calculons les coefficients de corrélation (coefficient de corrélation de Pearson) pour chacune des configurations évoquées.

Il est nécessaire d'être vigilant dans l'interprétation des résultats suivants. Il s'agit d'une analyse de corrélation et non de causalité. De plus cette analyse dépend certes de données sur près de 30 ans, mais elle repose sur des données moyennes à l'échelle nationale (prix moyens aux agriculteurs, volumes totaux produits, exportés et importés, RCAI/UTANS moyens). Ces analyses ne reflètent donc pas une corrélation à l'échelle individuelle basée sur le résultat moyen d'une entreprise, le prix qu'elle a perçu et les volumes qu'elle a produits. Néanmoins, cette analyse globale rend compte de premières tendances qui doivent être prises en compte dans le débat sur les revenus agricoles. Ces tendances mériteraient d'être approfondies à partir de données individuelles des exploitations.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des coefficients de corrélation calculée et une première interprétation qui peut en être faite.

OTEX	Prix ET RCAI/UTANS		Volumes de production française ET RCAI/UTANS		Volumes des exportations ET RCAI/UTANS		Volumes des Importations ET RCAI/UTANS	
	<i>coefficient</i>	<i>Interprétation</i>	<i>coefficient</i>	<i>Interprétation</i>	<i>coefficient</i>	<i>Interprétation</i>	<i>coefficient</i>	<i>Interprétation</i>
céréales	0,50	Moyenne	0,00	Nulle	-0,03	Nulle	0,11	Nulle
Lait bovin	0,88	Forte	-0,56	Moyenne		NA		NA
légumes	0,77	Forte	-0,72	Forte	0,49	Faible	0,47	Faible
fruits	0,74	Forte	-0,72	Forte	-0,67	Moyenne	-0,21	Nulle
volailles	0,85	Forte	-0,69	Moyenne	-0,70	Forte	0,83	Forte
porcins	0,84	Forte	-0,69	Moyenne	-0,15	Nulle	0,32	Faible
bovin viande	0,55	Moyenne	-0,29	Nulle	-0,17	Nulle	0,02	Nulle

Dans chaque configuration, le coefficient de corrélation le plus élevé est obtenu entre le prix moyen perçu par les agriculteurs et leurs revenus agricoles. Les coefficients calculés dépassent pour 5 filières sur 7 le seuil de 0,7 ce qui suggère une corrélation forte entre le prix et les revenus agricoles. Pour les autres paramètres, les tendances ne sont pas significatives, voire sont inversées par rapport aux résultats attendus.

Ce premier test conduit sur des valeurs nationales suggère que le prix est le facteur le plus directement relié aux revenus agricoles et doit donc être privilégié dans les différentes approches publiques et privées qui sont conduites dans l'objectif de renforcer la rémunération moyenne des agriculteurs. Depuis plus de 30 ans, c'est le cas pour l'ONG Max Havelaar France qui a placé la définition d'un prix minimum rémunérateur au cœur de son action.

Définir et contrôler l'application d'un prix rémunérateur : le rôle de Max Havelaar France

Depuis plus de trente ans, Max Havelaar France agit pour replacer la question de la rémunération des agriculteurs et agricultrices au cœur des échanges commerciaux. Historiquement développé dans les filières internationales, le commerce équitable s'est construit comme une réponse à une réalité persistante : de manière trop fréquente, le travail agricole ne permet pas de dégager un revenu suffisant pour vivre décemment et se projeter dans une activité agricole.

En encadrant les relations commerciales, notamment via la sécurisation d'un prix minimum d'achat aux agriculteurs, le commerce équitable vise à créer les conditions économiques d'une activité agricole rémunératrice.

En 2021, Max Havelaar France a étendu sa certification sur les filières françaises : Dans un premier temps sur la filière laitière, puis sur les grandes cultures et depuis peu sur la filière viande bovine. De premiers agriculteurs et agricultrices, organisations de producteurs et entreprises s'engagent dans cette certification de commerce équitable. Les principaux points de la démarche sont :

1. Le paiement d'un prix d'achat auprès des exploitations qui doit être supérieur au prix minimum défini par Max Havelaar France. Ce prix minimum, défini par Max Havelaar France, joue le rôle de filet de sécurité lorsque les prix du marché chutent. Ce prix est révisé tous les ans par notre ONG sur la base d'un calcul de prix de revient territorial issue des données comptables. La rémunération intégrée comme paramètre de ce calcul est définie au minimum à 1,5 SMIC/UTANS. Le montant de du prix minimum associé à chaque produit est transparent et indiqué sur le site internet de Max Havelaar France : <https://www.fairtrade.net/maxhavelaarfrance-fr/s-informer/publications/prix-equitables.html>.
2. L'acheteur s'engage contractuellement sur 3 ans auprès des agriculteurs afin d'apporter davantage de visibilité aux agriculteurs. Cet engagement doit intégrer le respect du prix minimum Max Havelaar, y compris si celui-ci évolue à la hausse.
3. À ce prix minimum s'ajoute une prime de développement, versée en complément, qui doit être investie collectivement dans des projets choisis démocratiquement par les agriculteurs et agricultrices : transition agroécologique, accompagnement social, maintien de l'agriculture sur le territoire, formation, etc. Cette prime constitue un levier supplémentaire de sécurisation, en permettant de renforcer la résilience des exploitations et de leur structure collective, ainsi que de soutenir des investissements de long terme. Le montant de la prime associée à chaque produit est transparent et indiqué sur le site internet de Max Havelaar France : <https://www.fairtrade.net/maxhavelaarfrance-fr/s-informer/publications/prix-equitables.html>.
4. Au niveau des exploitations agricoles, certaines pratiques sont encadrées dans l'objectif de réduire l'empreinte environnementale à la production. Pour accompagner la transition et l'adapter à chaque contexte, certains sont à respecter à partir de l'année 1, 3 ou 6, d'autres sont évalués selon une méthode de notation moyenne. Les cahiers des charges que les agriculteurs suivent déjà par ailleurs sont pris en compte lors de l'audit afin de ne pas réévaluer deux fois les mêmes exigences. Un engagement des agriculteurs sur le volet environnemental doit nécessairement être couplé à un engagement de l'acheteur en faveur d'une meilleure rémunération. Cette vision est au cœur de l'action de Max Havelaar France.

Bien que le commerce équitable ne puisse résoudre l'ensemble des difficultés structurelles du secteur agricole. Il constitue néanmoins un outil concret pour renforcer la situation économique des agriculteurs et agricultrices et réduire une partie de l'instabilité qui pèse sur leurs revenus.

Bibliographie et sources utilisées

- Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, 2021, Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, de définitions et d'usages, Economie Rurale, 378 Octobre/Décembre
- CNLE, 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du grand Paris, nouvelles pistes pour l'inclusion sociale
- Direction Générale du Trésor, Félix Bastit, Emmanuelle Poujaud, 2024, Disparités des revenus agricoles, n°350
- Etienne APERS, Félix PAQUIER, Isabelle ROBERT-BOBEE, Vincent Marcus, 2024, Combien gagne un agriculteur ?, Blog de l'INSEE
- INSEE, 2025, L'essentiel sur... la pauvreté
- INSEE, 2011, Céline Bessière, Caroline de Paoli, Bénédicte Gouraud et Muriel Roger, Les agriculteurs et leur patrimoine : des indépendants comme les autres ?, Économie et Statistique n° 444-445
- INSEE, 2024, Revenus et patrimoine des ménages, Insee Références
- INSEE, Chiffres-clés 2025, Emploi salarié et non salarié par activité.
- INSEE, Mars 2025, A volume annuel de travail égal, le salaire net moyen de la fonction publique est inférieur de 3,7% à celui du secteur privé, INSEE Première, n°2043,
- Insee Références – Édition 2025 – Dossiers – Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population, données 2020
- Observatoire des Inégalités, Septembre 2025, Comment calcule-t-on le seuil de pauvreté ?
- Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., LarocheDupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'income, Appel à Projet Recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 99 p.

Annexes

Annexe 1 : Données et sources utilisées pour l'analyse des corrélations entre les résultats des exploitations, le prix d'achat à la production, la quantité produite en France, les exportations et importations

OTEX	RCAI / UTANS	IPPAP	Production	Exportations	Importations
Bovins viande	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP - Moyenne des indices bovins maigres + boucherie (INSEE)	1997–2024 Viande Bovine (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1997–2024 Viande Bovine (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1997–2024 Viande Bovine (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Céréales et oléoprotéagineux	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP céréales (INSEE)	1993–2024 indice reconstruit à partir de + total céréales (9 produits) + protéagineux légumes secs + Colza + Tournesol (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1993–2024 indice reconstruit à partir de + total céréales (9 produits) + protéagineux légumes secs + Colza + Tournesol (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1993–2024 indice reconstruit à partir de + total céréales (9 produits) + protéagineux légumes secs + Colza + Tournesol (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Fruits	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP fruits frais (INSEE)	1995–2024 Indice reconstruit sur les 6 fruits de la base Pommes, pêches/brugnons/nectarines fraîches et transformées, pores de table, pommes de table, pommes transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1995–2024 Indice reconstruit sur les 6 fruits de la base Pommes, pêches/brugnons/nectarines fraîches et transformées, pores de table, pommes de table, pommes transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1995–2024 Indice reconstruit sur les 6 fruits de la base Pommes, pêches/brugnons/nectarines fraîches et transformées, pores de table, pommes de table, pommes transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Légumes	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP légumes frais (INSEE)	1995–2024 Indice reconstruit, panel restreint à 3 légumes Choux fleurs/Brocolis Tomates fraîches et transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1995–2024 Indice reconstruit, panel restreint à 3 légumes Choux fleurs/Brocolis Tomates fraîches et transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1995–2024 Indice reconstruit, panel restreint à 3 légumes Choux fleurs/Brocolis Tomates fraîches et transformées (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Volailles	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP volailles (INSEE)	1996–2024 Indice reconstruit à partir de : viandes volailles + dindes (absence des œufs) (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1996–2024 Indice reconstruit à partir de : viandes volailles + dindes (absence des œufs) (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1996–2024 Indice reconstruit à partir de : viandes volailles + dindes (absence des œufs) (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Porcins	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP porcins (INSEE)	1996–2024 Viande porcine (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1996–2024 Viande porcine (Bilans d'approvisionnement Agreste)	1996–2024 Viande porcine (Bilans d'approvisionnement Agreste)
Lait de vache	1993–2024 (RICA - Agreste)	1993–2024 IPPAP Lait Bovin (INSEE)	2010–2024 (Enquête annuelle laitière Agreste)	Non disponible	Non disponible



Un espace collectif pour comprendre, visibiliser et défendre un revenu juste pour les agriculteurs et les agricultrices en France

Contacts

Jules Colombo

Responsable de l'Observatoire de la Rémunération Agricole Équitable

j.colombo@maxhavelaarfrance.org

Laurie Roubas

Responsable du Pôle Producteurs, Standards & Impacts

L.roubas@maxhavelaarfrance.org

Valeria Rodriguez

Directrice de Plaidoyer

v.rodriguez@maxhavelaarfrance.org

Virginie Perrin

Directrice de la communication

v.perrin@maxhavelaarfrance.org

Association Max Havelaar France

Arboretum | 1 place des Papeteries | 92 000 Nanterre

www.maxhavelaarfrance.org

